

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER Réunion Conseil Régional 2014-2020
Version	2018.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	19 juin 2019

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	9
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	9
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	16
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a	16
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b	18
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a	21
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c	23
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a	25
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d	28
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a	31
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c	34
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e	37
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b	39
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6a	41
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6b	43
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c	46
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d	48
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 7c	50
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9a	52
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9b	55
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 10a	57
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 3d	59
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 5b	61
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 7c	63
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9	67
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 9 / OS.22	68
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 9 / OS.23	69
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	70
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	71

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	74
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	74
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	75
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	78
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)	80
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	81
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	82
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	85
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	89
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	90
La Financière Région Réunion.....	90
Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion	93
2.2. <i>Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion</i>	95
Prêt avec partage de risques pour les TPE-PME.....	98
<i>Prêt avec partage de risques pour les TPE-PME</i>	100
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	104
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	106
10.1. Grands projets	106
10.2. Plans d'action communs.....	109
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	112
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	112
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	120
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	121
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	122
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	124
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	126
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	126
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	128
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	132
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	133
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements	

territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	133
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	134
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	135
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 135	
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	136
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	137
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	138
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	139
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	144
Documents.....	147
Résultats de la dernière validation	148

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Le PO FEDER 2014-2020 présente à mi-parcours, un niveau de réalisation globalement satisfaisant au regard notamment des objectifs retenus lors de sa conception tant au niveau des indicateurs de réalisation que financier.

Des niveaux de programmation et de certification globalement satisfaisant à mi-parcours

Au 31 décembre 2018, les niveaux de programmation et de certification du PO FEDER Réunion confirment que le programme a atteint sa vitesse de croisière :

- Au 31 décembre 2018, 796 dossiers ont été sélectionnés représentant un coût total 1 259 545 151,19€, soit 64,8% du coût total et un montant FEDER de 661 768 013,50€

- Les dépenses certifiées représentent quant à elles 544 051 831,83€.

Le seuil du dégageant d'office 2018 a été dépassé depuis septembre et au regard des prévisions de l'autorité de gestion, le seuil 2019 ne devrait pas non plus poser de difficulté.

Il convient de rappeler que cette bonne performance financière s'explique par une sélection des opérations dans le cadre des dispositifs de suivi et de gestion du PO FEDER à un stade avancé de maturité. Le décalage temporel entre la programmation et la certification reste donc faible.

La bonne performance globale du PO FEDER doit toutefois être nuancée par une analyse plus fine au niveau des axes, détaillée dans la section 3.1 du RAMO.

Un examen de performance qui a été anticipé

Certains problèmes ayant été identifiés par l'autorité de gestion dès 2017 (événements impondérables tels que l'abandon ou le redimensionnement de projets par les porteurs) et intégrés à la modification soumise dès la fin de l'année 2017, la dynamique a pu être maintenue sur la majorité des axes.

Malgré ces travaux et au regard d'impondérables non anticipés en 2017, 2 axes n'atteignent pas les objectifs du cadre de performance : l'axe 2, et l'axe 5. La réaffectation de la réserve de performance de ces axes sera intégrée dans une proposition de modification qui sera soumise au comité de suivi dans les meilleurs délais.

Concernant les autres axes, les cibles fixées pour 2018 tant sur le plan de la réalisation que sur le plan financier sont atteintes.

A titre d'exemple, certains indicateurs illustrent même la bonne performance du programme :

- 39,4 ETP de chercheurs travaillant dans des structures améliorées (CO25) grâce au concours du FEDER sur un objectif de 30 pour 2018 ;
- 1579 places créées dans les infrastructures d'enseignement qui ont bénéficié d'un soutien (CO35) ;
- 68,9 M€ de dépenses éligibles qui ont été retenues au titre des soutiens économiques de l'axe 3 (IF03)

Ces premiers résultats démontrent une progression du PO de La Réunion vers ses objectifs stratégiques ainsi qu'au regard de sa contribution à la stratégie UE 2020.

Un PO en ligne avec ses objectifs stratégiques et qui contribue à la stratégie UE 2020

Le diagnostic territorial élaboré en amont de la préparation du PO, avait fait ressortir trois enjeux pour le territoire :

- La montée en compétence, l'accès à l'emploi et la cohésion sociale de la population réunionnaise ;
- L'investissement dans les leviers de croissance et l'amélioration de la compétitivité des entreprises dans le cadre d'un nouveau modèle de développement ;
- L'optimisation des performances du territoire.

Sur le plan des objectifs de **montée en compétence, d'accès à l'emploi et de cohésion sociale** on peut souligner la contribution des opérations de l'axe 7 en matière d'infrastructure d'éducation et formation. À ce titre, 36 opérations représentant un coût total de 140,53 M€ ont été programmées depuis le début du programme.

Sur le plan de la croissance et de la **compétitivité des entreprises**, la programmation est particulièrement dynamique tant sur l'axe 3 dédié au soutien économique de l'entrepreneuriat réunionnais que sur le volet concernant la compensation des surcoûts à l'axe 8.

Plus de 199,6 M€ de dépenses en coût total éligibles ont été retenues pour les opérations de l'axe 3 dédié à la compétitivité des entreprises, avec notamment la mise en place de **deux instruments**

financiers qui font l'objet de 29 M€ de coût total éligible déjà programmés (un fonds de prêt avec partage de risque et un fonds de capital-risque).

Les deux gestionnaires ont été sélectionnés par voie d'AMI. Le dernier instrument (capital) est opérationnel depuis novembre 2018. En termes de bilan : sur l'instrument de prêt : 51 prêts ont été attribués pour un montant de 4,74 M€ au bénéfice de micro-entreprises. Sur l'outil d'investissement haut de bilan, 500 000 euros ont déjà été engagés.

Ces instruments sont présentés de manière plus détaillée à la section 8 du RAMO.

S'agissant de **l'optimisation des performances du territoire**, cette première moitié du PO aura permis d'enregistrer des avancées significatives sur le plan des infrastructures de transports durables (aménagement en faveur des transports en commun, développement des mobilités douces) ainsi que des opérations visant à gérer la problématique des risques naturels et climatiques.

Par ailleurs, il convient de souligner que les objectifs en matière de couverture Très Haut Débit ont été atteints via la seule initiative privée qui a fait montre d'une appétence imprévisible. Le déploiement d'un réseau public reste nécessaire sur les zones les plus isolées de l'île, et le Grand projet afférent après avoir été adopté au second semestre 2018, a été programmé en fin 2018.

Par ailleurs, les objectifs du programme portant sur les axes prioritaires de la concentration thématique ainsi que ceux concernant le respect des principes horizontaux notamment en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique, ont été respectés. Ce qui démontre l'engagement du PO de La Réunion dans l'atteinte des objectifs de la stratégie UE 2020. Ces points font l'objet d'une présentation plus détaillée aux sections 11.3, 11.4 et 16 du RAMO.

Une gouvernance au service d'une gestion dynamique du programme

Une réunion technique a eu lieu le 15 mai 2018 avec la DG REGIO pour examiner l'avancement du programme, notamment sur la base du projet de RAMO 2017 ainsi que les perspectives pour l'examen de performance

Du 21 au 23 novembre 2018, s'est tenu le comité national de suivi plurifonds des programmes opérationnels FEDER, FEADER, FSE et FEAMP. Si les séquences techniques se sont déroulées comme prévu, la séance plénière n'a pu se tenir en raison des mouvements sociaux et une procédure écrite a été organisée pour recueillir l'avis formel des membres du comité sur les points qui avaient été présentés en réunion technique.

Par ailleurs, il convient de noter, que l'autorité de gestion a contractualisé la seconde phase des Instruments Territoriaux avec l'ensemble des autorités urbaines pour la période 2018-2020.

Il convient de rappeler que depuis le début de la programmation 78 opérations ont été programmées pour un montant total éligible de 94 M€ soit un taux de 33,53 % dans le cadre de la gouvernance

spécifique des comités territoriaux qui associe étroitement les autorités urbaines.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE	<p>Depuis le début de la programmation 143 opérations ont été soutenues au titre des 2 objectifs spécifiques de l'axe 1 dont 37 opérations pour la seule année 2018.</p> <p>OS 1 : Augmenter l'activité de RDI en augmentant les capacités notamment humaines 5 opérations ont été programmées en 2018 pour un CTE de 9,25 M€.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux d'extension du pôle de protection des plantes permettront de renforcer les capacités de recherche en matière de biodiversité et d'agronomie. Il est prévu d'accueillir 69 chercheurs dans les infrastructures concernées. - 2 opérations concernent le soutien à la mobilité de chercheurs en Espagne et en Australie afin d'encourager les échanges et développer les compétences. - 2 opérations ont contribué à l'amélioration des connaissances au travers de projets de recherche dans les domaines de la santé et de l'acquisition et du traitement de données spatiales. <p>OS 2 : Innover pour répondre aux défis territoriaux et conquérir de nouveaux marchés dans les secteurs de la S3 32 opérations ont été programmées en 2018 pour un CTE de 12,3 M€.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 opérations pour la diffusion et la valorisation de la culture scientifique. - 7 programmes d'actions au bénéfice de 6 structures intervenant pour la mise en œuvre de la S3 - 8 opérations de soutien aux pôles d'innovation - 2 projets innovants portés par des entreprises - 5 opérations de soutien de l'innovation par le recrutement de jeunes diplômés - 6 opérations pour la réalisation de 5 projets de recherche dans les domaines de la valorisation de la biodiversité, des énergies renouvelables et des ressources marines.
2	AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE	<p>Depuis le début de la programmation 5 opérations ont été sélectionnées pour un CTE de 39,49 M€. En 2018 la programmation porte sur 3 opérations dont le projet Très Haut Débit.</p> <p>OS 3 : Augmenter la couverture de l'île en THD Une opération a été programmée en 2018 pour la mise en œuvre du Grand Projet relatif au Très Haut Débit pour un CTE de 36,9 M€.</p> <p>OS 4 : Augmenter l'usage des e-services</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>2 opérations ont été programmées pour un CTE de 393 390 €.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une opération concerne la mise à disposition de données publiques (opendata) par la commune de Saint-Denis dans le cadre de l'évolution de son SIG - La deuxième opération devrait permettre la dématérialisation de 10 services publics dans le cadre de la mise en place d'une solution de gestion clientèle par une collectivité intercommunale.
3	AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES	<p>Depuis le début du programme 289 opérations ont été programmées pour un CTE de 199,61 M€ dont 73 opérations au titre de 2018.</p> <p>OS 5 : Augmenter la création d'entreprises nouvelles notamment dans les secteurs prioritaires</p> <p>18 opérations ont été programmées au bénéfice de 18 entreprises distinctes avec une contribution totale à l'emploi estimée à 123 ETP, un CTE de 11,536 M€.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 opérations pour la création d'activité dans le secteur numérique - 4 opérations dans le secteur du tourisme dont un hôtel 4 étoiles de 41 chambres - 7 opérations dans le secteur de l'agroalimentaire - 4 opérations pour les autres secteurs <p>OS 6 : Augmenter les parts de marché des entreprises notamment dans les secteurs prioritaires</p> <p>55 opérations ont été programmées en 2018 pour un CTE de 40,373 M€.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 opérations portent sur la structuration et la professionnalisation des filières - 4 opérations ont permis l'accompagnement à la conquête de nouveaux marchés pour 15 entreprises portant le nombre d'entreprises différentes accompagnées à 89 - L'amélioration de la compétitivité des entreprises a été soutenue au travers de 6 opérations de soutien aux compétences immatérielles, 8 opérations de soutien à l'encadrement et 26 opérations de soutien à l'investissement matériel. - L'environnement des entreprises a été amélioré au travers d'une opération pour la modernisation des zones d'activité - Enfin, une opération a concerné la reconstruction du gîte public de montagne du Volcan
4	PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE	Depuis le début de la programmation, 99 opérations ont été soutenues pour un CTE de 121,65M€, dont 30 pour 2018.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>OS 7 : Substituer l'énergie thermique des mers à l'électricité pour la climatisation des bâtiments tertiaires A ce stade, aucune opération n'a été programmée.</p> <p>OS 8 : Augmenter la production d'énergie renouvelable 8 opérations ont été programmées en 2018 pour un CTE de 1,85 M€. - 1 projet de valorisation des boues de fermentation (capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable de 0.09 MW) - 5 opérations de climatisation solaire sur des bâtiments - 2 centrales photovoltaïques en autoconsommation (estimé 944 TeqCO2 évités/an)</p> <p>OS 9 : Réduire la consommation des infrastructures publiques et des logements à caractères sociaux 12 opérations ont été programmées en 2018 pour un CTE de 36,82 M€. - 3 opérations de réhabilitation thermique de bâtiments publics et 1 dossier sur le programme régional de rénovation thermique des bâtiments d'enseignement et de formation. Au titre des ITI : - 7 opérations d'installation de chauffe-eau solaire sur 393 logements sociaux - 1 opération de fourniture / pose de chauffe-eau solaire sur 5 déchetteries</p> <p>OS 10 : Limiter la consommation de carburant fossile en augmentant l'usage des TC et des modes de déplacements doux 10 opérations ont été programmées en 2018 pour un CTE de 43,37 M€. - 3 tranches de travaux du Plan Régional Vélo pour total de 5.76 km de piste cyclable - 1 pôle d'échange et 4 études sur les RRTG Nord, Ouest, Est et Nord Au titre des ITI : - 1 opération de conception réalisation pour le transport par câble pour un total de 2,5 km - 1 étude de faisabilité pour un transport personnalisé aérien</p>
5	RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE	<p>Depuis le début de la programmation, 49 opérations ont été soutenues dont 20 pour 2018 : OS 11b : Assurer la continuité des itinéraires routiers au regard des risques climatiques 3 opérations ont été programmés en 2018 pour un CTE de 6,17 M€. - 1 opération de travaux de sécurisation de la RN5 à Cilaos - 2 programmes d'études sur la prévention du risque cyclonique</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>OS 12 : Diminuer la quantité de déchets ultimes en recourant à la valorisation énergétique des déchets A ce stade, aucune opération n'a été programmée.</p> <p>OS 13 : Sécuriser l'approvisionnement en eau potable au plan quantitatif et qualitatif 7 opérations ont été programmées en 2018 pour un CTE de 43,178 M€.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 unités de potabilisation - 1 opération de confortement et sécurisation du barrage du Bras de la Plaine - 1 opération de suivi environnemental sur le captage d'eau potable de la Rivière St-Denis. - 1 opération de développement de stations de mesure des débits par imagerie vidéo <p>OS 14 : Accroître la fréquentation touristique du territoire en promouvant le patrimoine naturel et culturel Ont été programmées en 2018, 7 opérations d'aménagement de sites publics touristiques pour un CTE de 16,77 M€. Il s'agit notamment de l'aménagement du Parc du Colosse à Saint-André avec la création d'un bassin de baignade et d'un parc ludique ; de l'aménagement touristique du Port de St-Gilles pour la reconquête du label « Pavillon Bleu » ; de l'aménagement et la mise en valeur touristique de la frange littorale boisée de l'Ermitage les Bains.</p> <p>OS 15 : Accroître la protection des espèces endémiques menacées 3 opérations ont été programmées en 2018 pour la protection de la faune et de la flore pour un CTE de 0,94 M€.</p>
6	SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE	<p>Depuis le début de la programmation, 15 opérations ont été soutenues pour un CTE de 351,94 M€, dont 7 dossiers pour 2018.</p> <p>OS 16 : Fluidifier et sécuriser le transport routier En 2018, 7 opérations ont été programmées pour un CTE de 74,31 M€.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 opération concernant la réalisation du nouveau Pont sur la Rivière Saint Denis pour un coût total éligible de 22,5 M€. Cet ouvrage d'art porte un Transport Commun en Site Propre (TCSP) d'une largeur lui permettant à terme de recevoir un TCSP qui pourra être prolongé vers la Nouvelle Entrée Ouest (NEO). De plus, l'ouvrage, à l'instar de ce qui est en cours sur la NRL, pourra supporter un mode ferré guidé de type tramway léger. - 6 opérations concernant le Trans Eco Express ont été programmées pour une longueur nouvelle de voie de transport en commun en site propre de 12.765 km.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
7	<p>REpondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population</p>	<p>Depuis le début du programme, 36 opérations ont été soutenues dont pour un CTE de 140,53 M€, dont 12 dossiers en 2018.</p> <p>OS 19 : Augmenter la capacité et la qualité d'accueil en établissements spécialisés des personnes dépendantes dont le maintien en milieu ordinaire n'est pas possible 1 opération de construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes au Tampon a été agréée d'une capacité d'accueil de 83 places pour une surface de 4 478 m².</p> <p>OS 20 : Augmenter l'offre de services dans les communautés urbaines défavorisées et des Hauts A été programmé au titre des ITI : une opération pour le déploiement et l'animation du dispositif FEDER/ITI Concernant le développement des hauts de l'île, 7 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 1,495 M€, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 études, la première portant sur l'aménagement paysager des voiries du quartier de bras Long, la deuxième sur l'élaboration d'un projet de structuration et valorisation du bourg de Dos d'Ane et la troisième concerne une étude de programmation pour le développement de l'Entre Deux - 4 projets de structuration de bourg permettant d'améliorer les infrastructures et services de proximité <p>OS 21 : Accompagner la croissance démographique en matière d'éducation et de formation 3 opérations ont été programmées en 2018 pour un CTE de 49,50 M€.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 opération de construction du collège Roquefeuil pour une capacité d'accueil de 900 élèves - 2 opérations de réhabilitation et extension du lycée Boisjoly Pottier au Tampon pour une capacité d'accueil de 1560 places et du CFA Léon Legros à Sainte Clotilde pour une capacité d'accueil de 843 places
8	<p>COMPENSER LES SURCOUTS LIÉS À L'ULTRAPERIPHERIE</p>	<p>Depuis le début, 147 dossiers ont été programmés pour un CTE de 195,547 M€ dont 31 opérations en 2018</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>OS 22 : Compenser les surcoûts liés au transport de marchandises et à l'installation des entreprises 25 opérations ont été programmées en 2018 pour un CTE de 34,45 M€.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une opération porte sur la réalisation d'études en vue de la création d'ateliers pour accueillir les entreprises - 24 opérations de soutien au fret dont 2 opérations pour des extrants, portant à 102 le nombre d'entreprises distinctes soutenues <p>OS 17 b : Accroître le développement économique du grand port (...) 4 opérations ont été programmées en 2018 (CTE de 7.63 M€)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 étude de faisabilité sur le transfert du poste de déchargement des hydrocarbures - 1 opération d'étude et travaux pour la reconstruction du Poste 1 - 1 opération de gestion du trait de côte, dragage de la plage, création d'un piège à sédiment - 1 opération de traitement des eaux des aires de carénage au Port Ouest <p>OS 18 b : Améliorer et mettre aux normes les infrastructures aéroportuaires (...) La seconde phase d'investissement de l'aéroport a été évaluée pour augmenter la capacité d'accueil et intégrer les préconisations réglementaires liées aux servitudes aéronautiques. Le dossier GP est en cours avec l'appui de JASPERS.</p> <p>IS 23 : Améliorer la sécurité des personnes exposées aux risques d'inondation 2 dossiers ont été programmés en 2018 (CTE de 9,34M€)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 opération de travaux d'adaptation d'ouvrages d'endiguement de la Rivière des Galets - 1 opération de reconstruction de l'ouvrage de la ravine des Grègues
9	ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020	<p>Depuis le début de la programmation, 13 dossiers ont été financés au titre de l'assistance technique pour un coût total éligible 15,57 M€. Au titre de l'année 2018, 3 nouveaux dossiers ont été programmés concernant les dépenses liées aux ressources humaines affectées au programme.</p> <p>OS 22 - Renforcer la capacité administrative des services, en termes de gestion du programme, dans le contexte de transfert d'autorité de gestion Ont été programmés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 opération concernant le financement des coûts des personnels affectés à des missions de

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		suivi, de gestion, de contrôle, et de coordination au sein des services de la Région. Il s'agit de personnels affectés à ces tâches pour la période 2014-2017 et 2018-2019. - 1 opération portant sur le financement des missions de l'AGILE pour l'année 2018, portées par la Région au titre de l'assistance technique, telle que prévue dans les documents contractuels entre les différentes AG des programmes 2014-2020.

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Moins développées	130,00			39,40			Des réalisations plus importantes que prévues qui permettent à l'indicateur de dépasser sa valeur intermédiaire.
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Moins développées	130,00			139,20			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	28,00			0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	70,00			30,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00		

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS.01 - Augmenter l'activité de RDI en augmentant les capacités notamment humaines

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR01	Nombre de docteurs et post doc dans les priorités de la S3	chercheurs	Moins développées	5,00	2011	17,00	13,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR01	Nombre de docteurs et post doc dans les priorités de la S3	5,00		5,00		5,00		5,00	

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	190,00			101,00			Nette augmentation des réalisations en lien avec le niveau des opérations programmées depuis la mise en œuvre du programme
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	190,00			137,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	70,00			50,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	70,00			91,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Moins développées	7 500 000,00			3 104 735,48			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Moins développées	7 500 000,00			14 491 313,45			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	70,00			67,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	70,00			94,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	43,00			10,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	103,00			55,00			19,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	20,00			0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	34,00			42,00			40,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	1 742 436,45			152 618,43			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	12 537 603,53			2 380 485,09			910 873,29		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	23,00			10,00			0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	48,00			55,00			19,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00		

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	OS.02 - Augmenter l'offre des entreprises sur les marchés locaux et extérieurs dans les domaines de la S3

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR02	Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises	Nouveaux services et produits	Moins développées	42,00	2012	60,00	10,00		La valeur 2018 est issue des opérations soutenues uniquement. A ce chiffre doivent être ajoutées les opérations accompagnées par le crédit impôt recherche pour lesquelles, seule une valeur globale pour l'ensemble des outre-mer est connue à ce jour.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR02	Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises	42,00		42,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Moins développées	54 478,00			0,00			La programmation et la création de la régie a été effective en fin 2018. Le marché ayant été définitivement jugé conforme en 2019 suite à sa suspension en 2018, les premières réalisations seront effectives en 2019.
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Moins développées	54 478,00			20 306,00			
F	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	Entreprises	Moins développées	9 170,00			0,00			La programmation et la création de la régie a été effective en fin 2018. Le marché ayant été définitivement jugé conforme en 2019 suite à sa suspension en 2018, les premières réalisations seront effectives en 2019.
S	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	Entreprises	Moins développées	9 170,00			2 070,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
F	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	0,00			0,00			0,00		
S	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00		
F	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	0,00		
S	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	0,00		

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	OS.03 - Augmenter la couverture de l'île en très haut débit

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR03b	Part de foyers/entreprises couverts par le THD	%	Moins développées	0,30	2013	63,00	75,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR03b	Part de foyers/entreprises couverts par le THD	58,00		27,00		5,95		0,30	

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	Professionnels de santé	Moins développées	200,00			0,00			
S	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	Professionnels de santé	Moins développées	200,00			100,00			
F	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	Services publics	Moins développées	35,00			0,00			
S	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	Services publics	Moins développées	35,00			10,00			
F	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	Jeu de données	Moins développées	300,00			0,00			
S	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	Jeu de données	Moins développées	300,00			15,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	0,00			0,00			0,00		
S	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	100,00			0,00			0,00		
F	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	0,00			0,00			0,00		
S	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	0,00			0,00			0,00		
F	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00			0,00			0,00		
S	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	0,00		
S	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	0,00		
F	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	0,00		
S	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	0,00		
F	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00		
S	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00		

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	OS.04 - Augmenter l'usage des e-services

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR04	Part des internautes effectuant des démarches administratives en ligne	%	Moins développées	43,00	2013	55,00	62,00		
IR04b	Nombre de patients pris en charge dans le cadre de la télémédecine	patients	Moins développées	0,00	2013	500,00	1 351,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR04	Part des internautes effectuant des démarches administratives en ligne	54,00		54,00		43,00		43,00	
IR04b	Nombre de patients pris en charge dans le cadre de la télémédecine	570,00		570,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	94,00			67,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	94,00			70,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	94,00			67,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	94,00			70,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	30,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	30,00			0,00			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	94,00			67,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	94,00			70,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	30 530 000,00			3 341 335,65			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	30 530 000,00			30 536 032,43			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	710 000,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	710 000,00			0,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	277,00			91,10			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	277,00			361,60			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	40,00			7,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	54,00			35,00			18,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	40,00			7,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	54,00			35,00			18,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	40,00			7,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	54,00			35,00			18,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	1 857 799,85			1 050 952,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	25 326 513,52			10 160 534,97			2 571 960,41		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	51,50			29,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	252,50			158,00			65,50		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS.05 - Augmenter la création d'entreprises nouvelles, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR05b	Nombre d'entreprises nouvellement créées dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)	Entreprises	Moins développées	1 493,00	2010	1 619,00	1 381,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR05b	Nombre d'entreprises nouvellement créées dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)	1 286,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	430,00			553,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	430,00			730,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	230,00			122,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	230,00			127,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	64,00			51,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	64,00			51,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Moins développées	430,00			448,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Moins développées	430,00			594,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	39 570 000,00			30 668 005,48			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	39 570 000,00			52 009 366,38			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	24 590 000,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	24 590 000,00			0,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	359,00			156,10			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	359,00			283,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	470,00			14,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	407,00			149,00			73,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	86,00			14,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	99,00			75,00			23,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	396,00			48,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	299,00			77,00			50,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	13 101 848,62			4 470 258,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	37 017 924,17			29 512 458,50			7 026 936,16		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	58,50			26,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	211,00			172,00			42,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS.06 - Augmenter les parts de marchés (locaux et extérieurs) des entreprises, en vue de maintenir ou de créer de l'emploi, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agronutrition)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR06	Nombre d'emplois dans les secteurs prioritaires	Emplois	Moins développées	19 867,00	2010	20 887,00	24 161,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR06	Nombre d'emplois dans les secteurs prioritaires	23 666,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Moins développées	6,00			0,65			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Moins développées	6,00			1,55			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	6 000,00			212,60			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	6 000,00			1 289,47			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,63			0,01			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,62			0,54			0,13		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	159,40			16,96			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	212,60			144,20			25,90		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS.07 - Substituer l'énergie thermique des mers à l'électricité pour la climatisation des bâtiments tertiaires

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR07a	Supplément de production d'électricité issu des Enr (Energies renouvelables)	GWh	Moins développées	1 015,00	2013	1 032,50	1 078,80		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR07a	Supplément de production d'électricité issu des Enr (Energies renouvelables)	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS.08 - Augmenter la production d'énergie renouvelable

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR08	Production d'énergie à partir de la biomasse et du biogaz	GWh	Moins développées	267,10	2012	298,50	196,30		Au regard de la valorisation énergétique de la « bagasse », sous produit de la canne à sucre, l'indicateur marque en 2018 une nette diminution due à une sous production exceptionnelle de -24 % du tonnage de canne cette année.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR08	Production d'énergie à partir de la biomasse et du biogaz	244,10		244,10		264,30		266,30	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	44 500,00			4 000,21			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	44 500,00			5 159,40			La valeur 2017 des opérations sélectionnées a été modifiée, en raison de la correction d'une erreur matérielle
F	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	Bornes de recharge photovoltaïque	Moins développées	150,00			0,00			
S	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	Bornes de recharge photovoltaïque	Moins développées	150,00			0,00			Nouvel indicateur introduit lors de la modification du PO en 2018. Des opérations ont été programmées en 2019.
F	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	Moins développées	9 600,00			3 777,00			
S	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	Moins développées	9 600,00			5 843,00			
F	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	Points lumineux convertis	Moins développées	12 500,00			0,00			
S	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	Points lumineux convertis	Moins développées	12 500,00			0,00			Nouvel indicateur mise en place suite à la modification du PO en 2018.
F	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	Moins développées	140 000,00			0,00			
S	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	Moins développées	140 000,00			164 773,00			Le niveau de programmation dépasse d'ores et déjà la valeur cible finale.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	1 684,57			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	4 814,21			2 353,82			0,00		
F	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	0,00			0,00			0,00		
S	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	0,00			0,00			0,00		
S	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	0,00			0,00			0,00		
F	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	0,00			0,00			0,00		
S	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	0,00			0,00			0,00		
F	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	0,00			0,00			0,00		
S	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
F	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	0,00		
S	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	0,00		
F	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	0,00		
S	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	0,00		
F	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	0,00		
S	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	0,00		
F	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	0,00		
S	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	0,00		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS.09 - Réduire la consommation électrique des infrastructures publiques et des logements à caractères sociaux

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR09	Energie électrique évitée	GWh	Moins développées	218,30	2013	242,10	257,70		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR09	Energie électrique évitée	246,70		244,10		218,30		218,30	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	Moins développées	6,00			3,00			
S	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	Moins développées	6,00			5,00			
F	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	Km	Moins développées	22,00			8,59			
S	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	Km	Moins développées	22,00			19,21			
F	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	Km	Moins développées	2,50			0,00			
S	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	Km	Moins développées	2,50			2,50			Nouvel indicateur mis en place suite à la modification du PO en 2018.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	1,00			0,00			0,00		
S	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	5,00			1,00			0,00		
F	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	8,59			0,00			0,00		
S	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	13,45			8,50			0,00		
F	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	0,00			0,00			0,00		
S	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	0,00		
S	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	0,00		
F	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	0,00		
S	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	0,00		
F	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	0,00		
S	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	0,00		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS.10 - Limiter la consommation de carburant fossile en augmentant l'usage des transports collectifs et des modes de déplacements

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR10	Nombre de voyageurs transportés en transport collectif	Nombre de voyages / an	Moins développées	44 000 000,00	2014	50 000 000,00	39 338 676,00		Malgré la modification de cet indicateur déposée fin 2017 et approuvée par la Commission en 2018, la comptabilisation des réalisations au titre de cet indicateur ont permis de révéler une nouvelle difficulté liée au changement de méthodologie de comptabilisation des organismes de transport. Auparavant basée sur la comptabilisation de la billetterie et des abonnements, l'estimation du nombre de voyageurs s'opère désormais via une nouvelle méthodologie appliquée en 2018. La valeur 2018 est paradoxalement inférieure à la valeur de référence alors qu'elle apparaît plus fiable. L'AG fera à ce titre une proposition de modification.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR10	Nombre de voyageurs transportés en transport collectif	43 391 160,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	radiers	Moins développées	7,00			7,00			
S	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	radiers	Moins développées	7,00			13,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	6,00			0,00			0,00		
S	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	13,00			7,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés		0,00	
S	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés		0,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	OS11b - Assurer la continuité des itinéraires routiers au regard des risques climatiques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
11b	Nombre de points noirs routiers impactant les transports en commun	Points noirs routiers	Moins développées	35,00	2014	20,00	21,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
11b	Nombre de points noirs routiers impactant les transports en commun	24,00		30,00		35,00		35,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	GWh/an	Moins développées	53,00			0,00			
S	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	GWh/an	Moins développées	53,00			0,00			Indicateur lié à un projet en cours d'accompagnement Grand projet
F	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	Tonnes	Moins développées	106 000,00			0,00			
S	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	Tonnes	Moins développées	106 000,00			0,00			Indicateur lié à un projet en cours d'accompagnement Grand projet

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00			0,00			0,00		
S	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00			0,00			0,00		
F	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00			0,00			0,00		
S	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00		
S	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00		
F	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00		
S	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	OS.12 - Diminuer la quantité de déchets ultimes en recourant à la valorisation énergétique des déchets

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR12	Quantité de déchets ultimes	Tonnes	Moins développées	432 116,00	2011	407 000,00	434 000,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR12	Quantité de déchets ultimes	450 650,00		450 798,00		450 798,00		0,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	100 000,00			7 237,00			
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	100 000,00			137 583,00			
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	50 000,00			0,00			
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	50 000,00			0,00			
F	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Équivalent habitant	Moins développées	40 000,00			0,00			
S	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Équivalent habitant	Moins développées	40 000,00			0,00			Au regard des nouvelles dispositions législatives de la loi Notr, des opérations ont été reportées par les porteurs de projets. L'explication est détaillée dans la partie B.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	7 237,00			0,00			0,00		
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	35 937,00			20 087,00			0,00		
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00			0,00		
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00			0,00		
F	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	0,00			0,00			0,00		
S	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00		
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00		
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00		
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00		
F	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	0,00		
S	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	OS.13 - Sécuriser l'approvisionnement en eau potable au plan quantitatif et qualitatif

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR13	Pourcentage de population réunionnaise desservie par des réseaux configurés pour plus de 5000 habitants bénéficiant d'un traitement de potabilisation conforme	%	Moins développées	42,00	2013	74,00	49,60		Les principales réalisations ont concerné les réseaux pour moins de 5000 habitants. Les travaux sont en cours pour les réseaux supérieurs à 5000 habitants et permettront d'augmenter le pourcentage en fin de programme.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR13	Pourcentage de population réunionnaise desservie par des réseaux configurés pour plus de 5000 habitants bénéficiant d'un traitement de potabilisation conforme	49,60		49,60		42,00		42,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Moins développées	810 000,00			435 350,00			
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Moins développées	810 000,00			887 180,00			
F	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	Ha	Moins développées	25,00			17,31			
S	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	Ha	Moins développées	25,00			61,73			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	320 547,00			6 000,00			0,00		
F	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	0,00			0,00			0,00		
S	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	25,93			18,14			0,20		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	0,00		
S	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS.14 - Accroître la fréquentation touristique du territoire en promouvant le patrimoine naturel et culturel

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR14b	Part des sites naturels et culturels recensés ayant fait l'objet d'un aménagement / réhabilitation	%	Moins développées	11,00	2014	27,00	18,18		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR14b	Part des sites naturels et culturels recensés ayant fait l'objet d'un aménagement / réhabilitation	11,00		11,00		11,00		11,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Moins développées	10,00			0,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Moins développées	10,00			12,00			Les premières réalisations seront comptabilisées en 2019.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	12,00			0,90			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS.15 - Accroître la protection des espèces endémiques menacées

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR15	Proportion des espèces menacées de la liste rouge UICN ayant un statut de protection	%	Moins développées	19,00	2013	60,00	82,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR15	Proportion des espèces menacées de la liste rouge UICN ayant un statut de protection	82,00		19,00		19,00		19,00	

Axe prioritaire	6 - SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ÉCHANGE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 7c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	km	Moins développées	18,60			0,00			
S	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	km	Moins développées	18,60			18,60			Les travaux sont en cours.
F	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	Km	Moins développées	14,40			3,92			
S	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	Km	Moins développées	14,40			20,92			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	0,00			0,00			0,00		
S	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	18,60			0,00			0,00		
F	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	3,92			0,00			0,00		
S	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	7,96			5,71			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	0,00		
S	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	0,00		
F	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	0,00		
S	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	0,00		

Axe prioritaire	6 - SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ÉCHANGE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	OS.16 - Fluidifier et sécuriser le transport routier

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR16	Nombre de jours de perturbations de transports par an (restriction de circulation due aux risques d'éboulement, ou de submersion marine)	jr/an	Moins développées	30,00	2013	0,00	43,50		Le nombre de jours de perturbation a été supérieur à celui de 2017 en raison de fortes intempéries observées en 2018.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR16	Nombre de jours de perturbations de transports par an (restriction de circulation due aux risques d'éboulement, ou de submersion marine)	29,00		27,00		27,00		30,00	

Axe prioritaire	7 - REpondre a la dynamique demographique en augmentant les services a la population
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	Places	Moins développées	200,00			25,00			
S	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	Places	Moins développées	200,00			25,00			
F	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	M ²	Moins développées	20 000,00			5 877,00			
S	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	M ²	Moins développées	20 000,00			10 355,00			
F	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	M ²	Moins développées	5 000,00			0,00			
S	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	M ²	Moins développées	5 000,00			0,00			Nouvelle action mise en place suite à la modification du PO.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	25,00			0,00			0,00		
S	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	25,00			0,00			0,00		
F	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	0,00			0,00			0,00		
S	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	0,00			0,00			0,00		
F	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00			0,00		
S	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	0,00		
S	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	0,00		
F	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	0,00		
S	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	0,00		
F	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00		
S	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00		

Axe prioritaire	7 - REPENDRE A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	OS.19 - Augmenter la capacité et la qualité d'accueil en établissements spécialisés des personnes dépendantes dont le maintien en milieu ordinaire n'est pas possible

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR19	Part des personnes souffrant de handicap accueillies en établissement	%	Moins développées	3,40	2014	4,40	2,32		La population susceptible d'être accueillie a augmenté plus vite que le nombre de places offertes.
IR20	Taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d' au moins 20m2 dans les établissements spécialisés	%	Moins développées	74,00	2013	80,00	78,60		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR19	Part des personnes souffrant de handicap accueillies en établissement	3,15		3,15		3,30		0,00	
IR20	Taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d' au moins 20m2 dans les établissements spécialisés	74,00		74,00		74,00		0,00	

Axe prioritaire	7 - REpondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Moins développées	20 000,00			6 137,00			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Moins développées	20 000,00			6 137,00			
F	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	Infrastructures	Moins développées	30,00			15,00			
S	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	Infrastructures	Moins développées	30,00			24,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00			0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	6 137,00			0,00			0,00		
F	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	0,00			0,00			0,00		
S	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	23,00			6,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00		
F	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	0,00		
S	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	0,00		

Axe prioritaire	7 - REpondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS.20 - Augmenter l'offre de services dans les communautés urbaines défavorisées et des Hauts

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR21	Part de Population habitant des quartiers bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	%	Moins développées	8,60	2013	14,80	8,60		A ce stade, le programme national de rénovation urbaine au titre duquel sont attendues de nombreuses réalisations d'envergure, a connu d'importants décalages temporels. Les conventions sont en cours de signature et les réalisations devraient être effectuées sur la deuxième partie du programme.
IR22	Part de la population des bourgs et villes-relais des Hauts bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	%	Moins développées	31,40	2013	62,70	31,40		Au titre de la population des Hauts, des opérations ont été programmées et devrait être réalisées et comptabilisées sur la seconde partie du programme.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR21	Part de Population habitant des quartiers bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	8,60		8,60		8,60		8,60	
IR22	Part de la population des bourgs et villes-relais des Hauts bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	31,40		31,40		31,40		31,40	

Axe prioritaire	7 - REpondre A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 10a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	4 050,00			1 579,00			
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	4 050,00			7 229,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	1 371,00			0,00			0,00		
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	3 926,00			1 728,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00		

Axe prioritaire	7 - REpondre a la dynamique demographique en augmentant les services a la population
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	OS.21 - Accompagner la croissance démographique en matière d'éducation et de formation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR23	Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les structures d'éducation et de formation	Elèves/étudiants	Moins développées	108 770,00	2013	115 770,00	117 009,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR23	Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les structures d'éducation et de formation	114 660,00		114 011,00		118 356,00		117 757,00	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	460 000,00			172 899,00			
S	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	460 000,00			244 241,00			
F	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	92,00			96,00			La valeur indiquée entre parenthèse correspond aux prévisions de l'AG. La valeur définitive ne sera connue qu'après le dernier appel de fonds qui sera réalisé dans le courant du mois de juin 2019
S	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	92,00			102,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	0,00			0,00			0,00		
S	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	244 241,00			214 810,00			0,00		
F	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	94,00			0,00			0,00		
S	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	100,00			46,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	0,00		
S	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	0,00		
F	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	0,00		
S	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	0,00		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	22 - Compenser les surcoûts liés au transport des marchandises et à l'installation des entreprises afin d'améliorer leur compétitivité

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
22	Montant de l'excédent brut d'exploitation du secteur industriel	Euros	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	278 487 000,00	2010	292 000 000,00	316 000 000,00		Conformément au mémo technique des indicateurs, l'IR22 est issu d'une enquête menée tous les deux ou trois ans par l'INSEE. La précédente valeur a été relevée en 2016 et la prochaine sera publiée en 2019. Au titre du RAMO 2018, la valeur de l'indicateur en 2016 est donc conservée.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
22	Montant de l'excédent brut d'exploitation du secteur industriel	316 000 000,00		316 000 000,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 5b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4 000,00			1 365,00			
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4 000,00			13 085,00			
F	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1 940,00			240,00			
S	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1 940,00			2 975,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00			0,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	3 935,00			0,00			0,00		
F	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	0,00			0,00			0,00		
S	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	1 357,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00		
F	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	0,00		
S	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	0,00		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	IS 23 - Améliorer la sécurité des personnes exposées aux risques d'inondation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR11	Part de la population habitant en zone inondable protégée par un projet de prévention du risque inondation	%	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	5,40	2013	72,00	72,13		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR11	Part de la population habitant en zone inondable protégée par un projet de prévention du risque inondation	61,83		61,83		5,40		5,40	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 7c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00			4,00			
S	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00			4,00			
F	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	ha	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	7,40			0,00			
S	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	ha	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	7,40			0,00			Au regard de la méthodologie JASPERS, le grand projet ne pourra être programmé qu'après obtention de l'ultime autorisation environnementale.
F	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	9 000,00			0,00			
S	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	9 000,00			0,00			Au regard de la méthodologie JASPERS, le grand projet ne pourra être programmé qu'après obtention de l'ultime autorisation environnementale.
F	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	MG/Litre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	5,00			0,00			
S	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	MG/Litre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	5,00			0,00			Au regard de la méthodologie JASPERS, le grand projet ne pourra être programmé qu'après obtention de l'ultime autorisation environnementale.
F	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	Liaisons aériennes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,00			0,00			
S	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	Liaisons aériennes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	4,00			0,00			0,00		
S	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	4,00			0,00			0,00		
F	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00			0,00			0,00		
S	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00			0,00			0,00		
F	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00			0,00			0,00		
S	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00			0,00			0,00		
F	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00			0,00			0,00		
S	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00			0,00			0,00		
F	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00			0,00			0,00		
S	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	0,00		
S	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	0,00		
F	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00		
S	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00		
F	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00		
S	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00		
F	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00		
S	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00		
F	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00		
S	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	OS17b - Accroître le développement économique du grand port pour asseoir son positionnement de port d'éclatement dans la zone Océan Indien

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR17	Trafic conteneurs du Port	Equivalents vingt pieds	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	221 420,00	2012	290 000,00	336 109,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR17	Trafic conteneurs du Port	331 361,00		324 673,00		240 061,00		0,00	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	OS18b - Améliorer et mettre aux normes les infrastructures aéroportuaires, afin d'en augmenter la capacité d'accueil et de développer les liaisons régionales et internationales de fret et de passagers

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR18	Nombre de passagers de l'aéroport international	Passagers/an	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	2 000 000,00		2 500 000,00	2 422 346,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR18	Nombre de passagers de l'aéroport international	2 293 420,00		2 150 510,00		2 078 064,00		2 014 111,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020									
-----------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IS19	Nombre de personnes formées	Personnes formées		60,00			71,00			
S	IS19	Nombre de personnes formées	Personnes formées		60,00			71,00			
F	IS20	Nombre d'actions de communication	Actions de communication		30,00			9,00			
S	IS20	Nombre d'actions de communication	Actions de communication		30,00			9,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS19	Nombre de personnes formées	54,00			0,00			0,00		
S	IS19	Nombre de personnes formées	8,00			47,00			0,00		
F	IS20	Nombre d'actions de communication	9,00			0,00			0,00		
S	IS20	Nombre d'actions de communication	9,00			4,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS19	Nombre de personnes formées		0,00	
S	IS19	Nombre de personnes formées		0,00	
F	IS20	Nombre d'actions de communication		0,00	
S	IS20	Nombre d'actions de communication		0,00	

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
Objectif spécifique	OS.22 - Renforcer la capacité administrative des services, en termes de gestion du programme, dans le contexte de transfert d'autorité de gestion

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 9 / OS.22

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction	jour		120,00	2013	90,00	87,60		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction	95,46		83,00		75,60		0,00	

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
Objectif spécifique	OS.23 - Mettre en lumière l'action de l'Union Européenne à La Réunion et assurer l'information des acteurs socio-économiques et des bénéficiaires sur le programme

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 9 / OS.23

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IR25	Nombre de consultations du site Internet sur le PO FEDER à La Réunion	Consultations annuelles		25 000,00	2013	30 000,00	40 120,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR25	Nombre de consultations du site Internet sur le PO FEDER à La Réunion	36 317,00		26 205,00		13 484,00		0,00	

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	686
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	188
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	448
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	67

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2018 Cumul - hommes	2018 Cumul - femmes	2018 Total annuel	2018 Total annuel - hommes	2018 Total annuel - femmes
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	39,40					
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	27 889 143,93					
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	0,00					
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	146 340,00					
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	549,00					
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	82 318 611,00					
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	24 584 019,87					
4	I	EC03	Nombre de marchés de rénovation thermique notifiés	Nombre de marché	FEDER	Moins développées	4,00					
4	O	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	FEDER	Moins développées	3,00					
4	O	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	FEDER	Moins développées	3 774,00					
4	O	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	FEDER	Moins développées	0,00					
5	O	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Persons	FEDER	Moins développées	7 237,00					
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	14 898 249,18					
5	I	EC02	Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposée auprès de l'autorité environnementale	nombre de dossier	FEDER	Moins développées	0,00					
5	O	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Equivalent habitant	FEDER	Moins développées	0,00					
6	O	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	km	FEDER	Plus développées	0,00					
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	263 487 953,32					
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDER	Moins développées	5,00					
7	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	1 579,00					
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	47 868 144,96					
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	71 357 686,87					
8	O	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00					
8	O	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	240,00					
8	O	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	96,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	28,00	0,00	0,00	
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	7 189 017,72	2 655 498,68	0,00	
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	470,00	21,00	0,00	
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	32 922 735,37	13 469 864,29	0,00	
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	3 787 630,14	1 724 066,34	0,00	
4	I	EC03	Nombre de marchés de rénovation thermique notifiés	Nombre de marché	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
4	O	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
4	O	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
4	O	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
5	O	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Persons	FEDER	Moins développées	7 237,00	0,00	0,00	
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	3 917 935,66	1 294 306,48	0,00	
5	I	EC02	Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposée auprès de l'autorité environnementale	nombre de dossier	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
5	O	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Equivalent habitant	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
6	O	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	km	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	L'erreur matérielle de catégorie de région a été corrigée dans la version 3.0 du PO soumise via SFC.
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	207 373 310,93	2 691 196,10	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDER	Moins développées	5,00	0,00	0,00	
7	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	1 300,00	0,00	0,00	
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	25 763 025,25	8 201 989,35	0,00	
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1 562 243,02	0,00	0,00	
8	O	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00	0,00	0,00	
8	O	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00	0,00	0,00	
8	O	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	94,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2014 Cumul total
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	0,00
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	0,00
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	0,00
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	0,00
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	0,00
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	0,00
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	0,00
4	I	EC03	Nombre de marchés de rénovation thermique notifiés	Nombre de marché	FEDER	Moins développées	0,00
4	O	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	FEDER	Moins développées	0,00
4	O	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	FEDER	Moins développées	0,00
4	O	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	FEDER	Moins développées	0,00
5	O	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Persons	FEDER	Moins développées	0,00
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	0,00
5	I	EC02	Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposée auprès de l'autorité environnementale	nombre de dossier	FEDER	Moins développées	0,00
5	O	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Equivalent habitant	FEDER	Moins développées	0,00
6	O	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	km	FEDER	Plus développées	0,00
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	0,00
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDER	Moins développées	0,00
7	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	0,00
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	0,00
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00
8	O	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00
8	O	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00
8	O	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	30			130,00		
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	28000000			192 124 643,00		
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	5 839			54 478,00		
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	3000000			62 455 000,00		
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	123			430,00		
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	38000000			264 311 196,00		
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	22000000			257 930 953,00		
4	I	EC03	Nombre de marchés de rénovation thermique notifiés	Nombre de marché	FEDER	Moins développées	4			4,00		
4	O	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	FEDER	Moins développées	2			6,00		
4	O	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	FEDER	Moins développées	4800			9 600,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
4	O	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	FEDER	Moins développées	0			140 000,00		
5	O	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Persons	FEDER	Moins développées	20000			100 000,00		
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	30000000			224 928 571,00		
5	I	EC02	Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposée auprès de l'autorité environnementale	nombre de dossier	FEDER	Moins développées	1			1,00		
5	O	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Equivalent habitant	FEDER	Moins développées	0			40 000,00		
6	O	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	km	FEDER	Plus développées	0			18,60		
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	175000000			394 600 000,00		
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDER	Moins développées	5			5,00		
7	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	1800			4 050,00		
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	49000000			165 654 286,00		
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	94000000			352 008 414,00		
8	O	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	2			4,00		
8	O	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	200			1 940,00		
8	O	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	92			92,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2018 au plus tard et certifiées à la Commission
1	FEDER	Moins développées	Total	192 124 643,00	71,27%	86 875 165,20	45,22%	80 367 075,65	37 259 283,41	19,39%	143	27 889 143,93
2	FEDER	Moins développées	Total	62 455 000,00	80,00%	39 493 962,49	63,24%	39 493 962,49	146 340,00	0,23%	5	146 340,00
3	FEDER	Moins développées	Total	264 311 196,00	53,02%	199 605 821,77	75,52%	113 445 217,57	95 341 887,78	36,07%	289	82 318 611,00
4	FEDER	Moins développées	Total	257 930 953,00	57,68%	121 649 231,65	47,16%	116 219 632,57	23 175 369,02	8,99%	99	24 584 019,87
5	FEDER	Moins développées	Total	224 928 571,00	70,00%	108 333 596,14	48,16%	108 293 469,36	14 704 333,52	6,54%	49	14 898 249,18
6	FEDER	Moins développées	Total	394 600 000,00	42,31%	351 944 879,41	89,19%	351 944 879,41	263 464 745,10	66,77%	15	263 487 953,32
7	FEDER	Moins développées	Total	165 654 286,00	70,00%	140 526 601,92	84,83%	132 471 345,51	53 354 131,34	32,21%	36	47 868 144,96
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	Total	352 008 414,00	54,06%	195 547 315,98	55,55%	125 005 808,60	62 419 914,81	17,73%	147	71 357 686,87
9	FEDER	Moins développées	Total	28 235 366,00	85,00%	15 568 576,63	55,14%	15 568 576,63	9 268 123,35	32,82%	13	
Total	FEDER	Moins développées		1 590 240 015,00	59,12%	1 063 997 835,21	66,91%	957 804 159,19	496 714 213,52	31,24%	649	461 192 462,26
Total	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population		352 008 414,00	54,06%	195 547 315,98	55,55%	125 005 808,60	62 419 914,81	17,73%	147	71 357 686,87
Total général				1 942 248 429,00	58,20%	1 259 545 151,19	64,85%	1 082 809 967,79	559 134 128,33	28,79%	796	532 550 149,13

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Moins développées	058	01	07	07	01		01	FR94	7 754 796,58	7 754 796,58	0,00	1
1	FEDER	Moins développées	058	01	07	07	01		20	FR94	17 650 120,18	17 650 120,18	3 734 795,93	6
1	FEDER	Moins développées	058	01	07	07	01		24	FR94	713 059,00	713 059,00	0,00	1
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		01	FR94	15 057 186,45	15 057 186,45	13 713 753,53	3
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		02	FR94	683 213,20	683 213,20	133 033,92	4
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		03	FR94	9 274,00	9 274,00	0,00	1
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		11	FR94	99 492,64	99 492,64	0,00	1
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		13	FR94	764 624,32	764 624,32	0,00	1
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		17	FR94	1 518 461,28	1 518 461,28	0,00	4
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		20	FR94	3 781 402,79	3 781 402,79	544 798,98	8
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		22	FR94	2 470 210,61	2 470 210,61	0,00	12
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		24	FR94	2 836 578,43	2 836 578,43	1 216 096,32	8
1	FEDER	Moins développées	061	01	07	07	01		01	FR94	516 824,08	516 824,09	0,00	1
1	FEDER	Moins développées	061	01	07	07	01		02	FR94	457 372,69	457 372,69	69 907,41	4
1	FEDER	Moins développées	061	01	07	07	01		22	FR94	394 796,20	394 796,20	0,00	1
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		03	FR94	4 129 557,26	2 578 161,86	2 406 468,45	8
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		08	FR94	1 257 519,23	1 063 242,76	1 025 819,15	4
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		10	FR94	654 957,82	381 869,69	375 539,47	3
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		13	FR94	371 588,23	185 794,12	367 522,96	2
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		17	FR94	2 059 350,38	1 160 081,61	509 014,78	7
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		20	FR94	4 291 676,67	4 291 676,67	2 937 874,38	6
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		02	FR94	134 643,53	113 768,29	108 677,52	2
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		03	FR94	501 826,32	241 375,98	500 515,14	2
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		05	FR94	595 123,62	476 098,90	135 813,11	1
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		06	FR94	484 434,73	339 104,31	250 537,76	1
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		07	FR94	484 831,49	218 174,17	368 784,15	2
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		08	FR94	303 701,30	303 701,30	0,00	1
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		10	FR94	605 569,81	325 307,17	502 674,24	3
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		13	FR94	1 145 357,82	515 411,02	1 386 097,59	3
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		17	FR94	4 464 305,44	4 464 305,44	3 559 783,14	13
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		19	FR94	1 434 757,34	1 434 757,34	1 002 029,09	8
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		20	FR94	6 162 459,79	4 485 155,30	1 924 147,50	11
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		22	FR94	374 356,67	374 356,67	0,00	4
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		24	FR94	226 993,99	226 993,99	269 207,83	1
1	FEDER	Moins développées	065	01	07	07	01		22	FR94	2 484 741,31	2 484 741,32	216 391,06	5
2	FEDER	Moins développées	047	01	07	07	02		13	FR94	37 125 426,91	37 125 426,91	146 340,00	2
2	FEDER	Moins développées	078	01	07	07	02		18	FR94	266 100,00	266 100,00	0,00	1
2	FEDER	Moins développées	079	01	07	07	02		13	FR94	127 290,00	127 290,00	0,00	1
2	FEDER	Moins développées	081	01	07	07	02		20	FR94	1 975 145,58	1 975 145,58	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		03	FR94	42 248 689,23	16 312 719,85	22 730 807,25	59
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		06	FR94	254 707,00	127 353,50	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		07	FR94	49 445 433,61	14 002 239,71	31 297 869,68	58
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		10	FR94	396 411,80	180 605,90	589 167,91	3
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		11	FR94	4 518 773,50	2 054 905,08	1 329 795,48	2
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		13	FR94	2 306 081,94	993 225,68	763 574,65	11
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		15	FR94	16 366,00	8 183,00	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		17	FR94	569 726,63	279 063,31	494 031,01	6
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		20	FR94	44 000,00	22 000,00	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		21	FR94	142 907,12	61 799,92	109 654,19	3
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		24	FR94	1 364 901,00	682 450,50	723 109,31	3
3	FEDER	Moins développées	001	03	07	07	03		16	FR94	30 000 000,00	30 000 000,00	7 500 000,00	2
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		03	FR94	250 439,94	131 101,27	177 579,99	7
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		07	FR94	176 190,00	88 095,00	140 080,00	6
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		10	FR94	118 500,00	59 250,00	118 500,00	2
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		13	FR94	109 720,00	57 728,00	67 906,00	4
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		15	FR94	31 839,50	20 695,67	31 839,50	1
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		17	FR94	36 000,00	18 000,00	36 000,00	1
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		20	FR94	64 000,00	30 000,00	50 200,00	1
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		21	FR94	76 750,00	36 675,00	0,00	2
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		24	FR94	12 216 044,30	11 053 389,72	8 466 005,86	56
3	FEDER	Moins développées	072	01	07	01	03		17	FR94	250 000,00	250 000,00	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	074	01	07	07	03		15	FR94	31 523 071,90	15 715 493,48	5 045 403,78	26
3	FEDER	Moins développées	075	01	07	07	03		15	FR94	18 876 428,22	18 876 428,22	13 198 498,00	7
3	FEDER	Moins développées	082	01	07	07	03		13	FR94	4 216 726,77	2 047 775,08	2 177 327,18	20
3	FEDER	Moins développées	082	01	07	07	03		24	FR94	352 113,31	336 039,68	294 537,99	5
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	01	04		10	FR94	8 625 916,98	5 198 183,71	6 254 065,28	44
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	01	04		17	FR94	634 745,25	380 847,15	0,00	4
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	01	04		18	FR94	11 505,90	11 505,90	0,00	1
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		10	FR94	7 312 145,68	6 079 739,00	2 770 589,00	14
4	FEDER	Moins développées	011	01	07	07	04		10	FR94	1 273 297,57	757 736,54	1 331 092,36	5
4	FEDER	Moins développées	013	01	07	07	04		10	FR94	34 228 492,74	34 228 492,74	0,00	1
4	FEDER	Moins développées	013	01	07	07	04		18	FR94	1 440 687,68	1 440 687,68	970 478,11	3
4	FEDER	Moins développées	013	01	07	07	04		22	FR94	304 126,50	304 126,50	598 739,61	1
4	FEDER	Moins développées	043	01	07	01	04		12	FR94	52 019 671,33	52 019 671,33	4 406 213,09	12
4	FEDER	Moins développées	043	01	07	07	04		12	FR94	6 671 883,00	6 671 883,00	1 193 925,17	6
4	FEDER	Moins développées	090	01	07	07	04		22	FR94	9 126 759,02	9 126 759,02	5 650 266,40	8
5	FEDER	Moins développées	020	01	07	07	06		11	FR94	45 077 173,93	45 077 173,93	1 763 583,60	7
5	FEDER	Moins développées	021	01	07	07	06		11	FR94	12 989 074,74	12 989 074,74	0,00	1
5	FEDER	Moins développées	085	01	07	07	06		22	FR94	5 164 584,99	5 124 458,23	2 806 054,07	15
5	FEDER	Moins développées	087	01	07	07	05		12	FR94	10 665 448,10	10 665 448,10	2 414 847,69	7
5	FEDER	Moins développées	087	01	07	07	05		22	FR94	1 449 249,23	1 449 249,23	0,00	2
5	FEDER	Moins développées	093	01	07	07	06		15	FR94	32 756 727,03	32 756 727,01	7 547 828,04	16
5	FEDER	Moins développées	094	01	07	07	06		15	FR94	231 338,12	231 338,12	172 020,12	1
6	FEDER	Moins développées	036	01	07	07	07		12	FR94	351 944 879,41	351 944 879,41	263 464 745,10	15
7	FEDER	Moins développées	049	01	07	07	10		19	FR94	22 463 973,00	22 463 973,00	946 986,16	3
7	FEDER	Moins développées	050	01	07	07	10		19	FR94	32 611 679,75	32 611 679,75	11 496 469,22	2
7	FEDER	Moins développées	051	01	07	07	10		19	FR94	56 324 525,65	56 324 525,65	20 334 911,97	4
7	FEDER	Moins développées	053	01	07	07	09		20	FR94	8 464 689,62	4 232 344,81	16 759 964,20	2
7	FEDER	Moins développées	053	01	07	07	09		21	FR94	5 400 000,00	2 700 000,00	1 194 474,48	1
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	01	09		15	FR94	215 579,02	215 579,02	0,00	1
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	01	09		18	FR94	432 603,18	432 603,18	180 479,42	7
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	01	09		24	FR94	230 000,00	230 000,00	0,00	1
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	07	09		21	FR94	2 976 882,20	2 976 882,20	0,00	2
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	07	09		24	FR94	11 406 669,50	10 283 757,90	2 440 845,89	13
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	037	01	07	07	07		12	FR94	26 545 500,00	12 609 112,51	6 427 908,26	1
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	040	01	07	07	07		12	FR94	7 627 780,85	7 627 780,85	0,00	4
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	072	01	07	01	03		17	FR94	31 629 015,18	26 985 957,25	13 460 527,81	7

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	087	01	07	07	05		22	FR94	23 389 158,91	23 389 158,91	354 001,81	6
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	07	01	03		07	FR94	270 000,00	135 000,00	78 811,63	1
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	07	07	03		03	FR94	31 876 539,57	17 139 321,35	16 139 279,53	48
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	07	07	03		07	FR94	71 722 865,79	35 876 249,89	25 282 892,15	75
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	07	07	03		08	FR94	1 588 267,68	794 133,84	0,00	1
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	07	07	03		24	FR94	898 188,00	449 094,00	676 493,62	4
9	FEDER	Moins développées	121	01	07	07			18	FR94	14 394 704,43	14 394 704,43	8 510 018,44	10
9	FEDER	Moins développées	122	01	07	07			18	FR94	160 500,00	160 500,00	105 000,00	2
9	FEDER	Moins développées	123	01	07	07			18	FR94	1 013 372,20	1 013 372,20	653 104,91	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour	6	0,00		0,00	

un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	9	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)

1	2	3	4	5
Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base d'opérations sélectionnées (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme (en %) (2/soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme * 100)	Montant du soutien de l'Union aux opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme (en %) (4/soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme * 100)
1	0,00		0,00	
2	0,00		0,00	
3	0,00		0,00	
4	0,00		0,00	
5	0,00		0,00	
6	0,00		0,00	
7	0,00		0,00	
8	0,00		0,00	
9	0,00		0,00	

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

L'année 2018 a marqué le lancement des deux premières évaluations prévues au plan d'évaluation adopté au CNS du 07 octobre 2015.

- La première concerne l'évaluation à mi-parcours du PO ;
- La seconde consiste en une évaluation thématique du PO et porte plus particulièrement sur le thème « Améliorer l'innovation et la compétitivité des entreprises ». Celui-ci est développé à la fois au travers de l'axe 1 « Investir dans les leviers de croissance », l'axe 3 « Améliorer la compétitivité des entreprises » et de l'axe 8 « Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphérie » du programme.

Après avoir présenté les cahiers des charges au Comité Régional d'évaluation du 13 avril 2018, la Région Réunion a lancé une consultation dans le cadre d'un Marché A Procédure Adaptée (MAPA) alloti.

Les deux prestataires retenus ont initié les études en 2018 mais, les rendus définitifs ont été remis en 2019.

Quelques résultats partiels issus de l'enquête bénéficiaires ont pu être présentés à la réunion technique FEDER du Comité National Plurifonds de novembre 2018 :

LE PO FEDER, un outil pour renforcer la compétitivité

L'objectif le plus souvent cité pour la mobilisation du FEDER est « Améliorer la performance de la structure au regard des objectifs fixés » (63%), suivi de « Améliorer le positionnement concurrentiel/la compétitivité de ma structure » (45%) et « Améliorer l'image et la crédibilité de la structure » (36%). L'ensemble de ces objectifs sélectionnés soulignent que les porteurs de projets considèrent le FEDER comme un outil utile pour le développement de leurs activités, notamment en garantissant une bonne compétitivité des entreprises.

Une gestion administrative du FEDER lourde mais surmontable

Si 72% des répondants estiment que les obligations de gestion sont « complexes mais surmontables », il n'en demeure pas moins qu'ils ont fait état de l'aspect contraignant de ces démarches administratives. En effet, pour 47% des répondants, l'aspect le plus contraignant d'une demande FEDER est la liste des pièces nécessaires au montage du dossier et pour 36% les délais de paiement après transmission des pièces de solde.

Le suivi administratif du PO FEDER est aussi très consommateur en ressources humaines. En effet, 33% des bénéficiaires considèrent que les moyens humains nécessaires pour monter et suivre le dossier de subvention FEDER sont aussi un obstacle important au cours d'un projet FEDER. 48 % des porteurs ont

ainsi estimé consacrer entre 10 et 30% du temps de projet à la gestion administrative et financière du FEDER.

Un accompagnement bénéfique pour la gestion des dossiers

Cependant, face aux lourdeurs de la gestion administrative du projet, 49% des porteurs ont déclaré avoir été accompagnés lors du montage du projet, que cela soit par des organismes consulaires, des cabinets de conseil ou les services de la Région. **93 % ont été satisfaits ou très satisfaits de cet accompagnement.** En complément, les services instructeurs proposent pour les porteurs un service de qualité : 78 % des répondants se disent satisfaits ou très satisfaits des relations avec les services instructeurs.

Des stratégies de mobilisation de plusieurs financements encore limitées

Comme souligné plus haut, les besoins d'accompagnement vers un usage plus synergétique des fonds sont soulignés par le faible taux de porteurs de projets ayant fait appel à d'autres fonds que le FEDER. En effet, seuls 18% des porteurs ont bénéficié d'autres fonds européens. 46% des porteurs ayant fait appel à d'autres fonds ont porté un projet FSE et 21% ont bénéficié de Horizon 2020.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Le taux de programmation a atteint 65 % fin 2018 avec une progression de 23 % de programmation supplémentaire par rapport à fin 2017.

Ce premier constat favorable sur la dynamique globale de la programmation peut être nuancé au regard d'une analyse plus fine, par axe.

Bien que les indicateurs du cadre de performance de l'axe 1 aient atteint leurs valeurs cibles intermédiaires (à au moins 85 % pour le CO25) et que la programmation soit particulièrement dynamique avec plus de 140 dossiers programmés, l'Autorité de gestion au travers des analyses prospectives qu'elle mène, a anticipé une potentielle future baisse du rythme de programmation. Afin de maintenir la dynamique en ce qui concerne les projets de recherche, un nouvel AMI a été émis en novembre 2018. Il concerne 6 des 16 mesures de cet axe.

Par ailleurs, l'AG a été informée par les porteurs de projets que plusieurs infrastructures de recherche (identifiées lors de la conception du programme) ne seront finalement pas réalisées sur ce programme. L'AG intégrera cet élément lors de la future modification de programme qu'elle souhaite proposer à l'issue de la revue de performance.

Suite à l'abandon du SWAC Nord par son délégataire et au redimensionnement du THD, l'Autorité de gestion a engagé dès mi-2017, une modification de programme. Celle-ci fut formellement déposée en décembre 2017 et elle a été agréée en juin 2018.

Cette modification sans modification de la stratégie du programme, a principalement consisté au retrait de 20 M€ des moyens communautaires de l'axe 2, dédiés au projet de déploiement d'un réseau public très haut débit. A ce titre, l'anticipation de l'Autorité de gestion sur l'appétence du secteur privé qui avait motivé cette diminution, s'est totalement confirmée puisque le taux de couverture de l'île en très haut débit assuré uniquement par les opérateurs privés, atteint fin 2018, 75 %, les moyens mis en réserve s'avèrent dès lors, sans objet.

Ces moyens prélevés à l'axe 2, ont été transférés pour partie vers l'axe 3 à destination des instruments financiers et vers l'axe 4 en ciblant principalement de nouvelles actions en faveur de la transition énergétique.

L'opération THD qui représente à elle seule 70 % des moyens communautaires de l'axe 2 a été programmée. C'est sur cette unique opération que repose le seul indicateur de réalisation du cadre de performance. Elle a connu en 2018, un impondérable majeur qui a retardé sa réalisation.

Ayant déjà subi des retards consécutifs à l'adoption tardive du régime d'aide en mars 2017 et liés à l'instruction complexe de la méthodologie Grand projet, le projet a été programmé en novembre 2018 et la Régie constituée est opérationnelle. Cependant, le porteur de projet a informé l'Autorité de gestion que le marché a fait l'objet d'une plainte et qu'il a été annulé en première instance par le Tribunal administratif.

Au regard du risque juridique pesant sur l'opération, l'AG par précaution, a décidé de ne pas procéder aux paiements initialement prévus.

Le jugement en appel a été rendu par le Conseil d'État le 09 avril 2019. Le jugement de première instance a été annulé et le marché initial est jugé conforme. Pour autant, les délais supplémentaires induits par la suspension du marché ont compromis l'atteinte des valeurs cibles de l'axe 2.

Aux termes de la revue de performance et compte tenu de la confirmation des investissements privés, l'AG fera une proposition de réaffectation de la réserve de l'axe 2.

Les deux opérations présent en compte pour l'élaboration des valeurs cibles de l'axe 5 ont été tributaires des conséquences de la loi NOTRe du 07 août 2015 qui a transféré les compétences sur l'eau et l'assainissement des communes vers les communautés d'agglomération. De fait, les porteurs de projets ont choisi pour la plupart de différer les investissements sans en informer l'AG, dans l'attente de l'effectivité des transferts.

Il convient de souligner que la demande de modification réalisée dès la mi-2017 a conduit à ne pas prendre en compte comme raison suffisante pour la modification des indicateurs de l'axe, un changement d'ordre légal.

Par ailleurs, l'opération de potabilisation permettant d'atteindre tout à la fois l'indicateur de réalisation et l'indicateur financier (Bras-Panon) ne sera livrée qu'à mi-2019 et le premier dossier d'autorisation « loi sur l'eau » concernant les stations d'épuration devrait aussi être déposé en 2019. Ces décalages qui ne sont que de quelques mois ne permettront pas l'atteinte des valeurs cibles au 31/12/2018.

Pour autant, l'ensemble des dossiers de potabilisation permettant d'atteindre et même de dépasser les valeurs cibles 2023 ont d'ores et déjà été programmées fin 2018.

Au regard des dispositions réglementaire, l'axe 8 est performant puisque tous les indicateurs de réalisation de l'axe 8 ont atteint au moins 100 % et que l'indicateur financier a atteint 75,9 %.

Comme précisé aux sections 3.1 du RAMO 2016 et 3.1 et 6.b du RAMO 2017, le Grand port maritime a fortement réduit son plan d'investissement. L'estimation initiale retenue lors de l'élaboration du programme, avait d'ailleurs conduit l'AG à le retenir comme relevant de la méthodologie des Grands projets. L'ag a informé d'une part la Commission de son abandon, et d'autre part appelé le porteur de projet à s'engager sur des plannings de réalisation. Les premiers dossiers ont été déposés en 2018, mais à un niveau qui confirme la forte réduction des investissements.

Par ailleurs, une partie des investissements de l'Aéroport Roland GARROS, relèvent des Grands projets. A ce titre, l'Autorité de gestion a découvert via l'accompagnement prodigué par Jaspers, que le dossier ne pouvait être soumis à l'avis de l'expert indépendant tant que l'ultime autorisation environnementale n'avait pas été obtenue. Cette précision, non portée à connaissance initialement, a empêché une sélection plus avancée du dossier et la certification des premières dépenses. Ainsi, 17 M€ de travaux d'ores et déjà réalisés par l'Aéroport n'ont pu être certifiés. Auquel cas, l'indicateur financier de l'axe aurait été atteint à plus de 75 %. Cette situation avait déjà été soulignée aux sections 3.1 et 10.1 du RAMO 2017.

Enfin, l'année 2018 a connu le démarrage des premières évaluations prévues au plan d'évaluation. Bien que ces dernières se soient conclues en 2019, l'un des résultats d'une enquête réalisée auprès de tous les bénéficiaires du PO FEDER et présentée au Comité Régional d'évaluation en 2018, a souligné que la complexité était l'un des principaux freins dans l'accès aux fonds européens. Sur les 170 premières enquêtes réalisées, si 72 % des répondants estiment que les obligations de gestion sont « complexes mais surmontables ».

A cet égard, et grâce aux nouvelles dispositions introduites par le règlement n°1046/2018 du 18/07/2018 dit "omnibus", l'AG a décliné très largement la mise en œuvre des coûts simplifiés pour le programme en 2018 pour une mise en œuvre opérationnelle en 2019.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Autorité de gestion du POE FEDER 2014-2020, la Région Réunion opère un suivi régulier du programme. Dans une région de la convergence et au regard des retards structurels qui affectent notre île, l'avancement du programme selon les axes, est particulièrement dépendant de quelques dossiers d'envergure.

Cette « dépendance » est pour le PO réunionnais, un facteur de vulnérabilité puisque les aléas que peut connaître un dossier, peuvent affecter à eux seuls, le cadre de performance d'un axe.

Des travaux prospectifs réguliers menés depuis 2016 par l'AG ont permis d'anticiper les effets de deux événements impondérables sur le programme (l'abandon du SWAC Nord par son délégataire et la diminution des investissements publics nécessaires au réseau très haut débit). Une proposition de modification a été soumise aux services de la Commission dès mars 2017 et la demande a été déposée en décembre 2017 et fut validée en juin 2018. Le PO FEDER Réunion fut à ce titre, l'un des premiers à être modifié.

Bien que des mesures correctrices aient été prises, de nouveaux aléas ont cependant impacté certains projets en lien direct avec le cadre de performance :

Le projet THD dont les moyens communautaires ont été réduits lors de la modification du PO, représente désormais 70 % des moyens de l'axe et le seul indicateur de réalisation de l'axe relève de sa réalisation. Son marché ayant été suspendu sur décision de justice, aucune réalisation n'a pu être opérée sur 2018. Cet impondérable a eu comme première conséquence un délai supplémentaire dans le lancement de l'opération qui a été reportée à mi-2019 et comme seconde, la redéfinition du périmètre des dépenses éligibles au regard de la réalisation effective des investissements privés.

La Loi NOTRe du 07 août 2015 transférant les compétences eau et assainissement des communes vers les EPCI, a provoqué un décalage temporel important des projets prévus au titre de l'axe 5. La plupart des communes ont différé leurs programmes d'investissements sans en informer l'AG.

Étant l'une des premières autorités de gestion à modifier son programme, l'AG ignorait que les conséquences de cette loi auraient pu constituer un élément suffisant pour modifier le cadre de performance de cet axe. Cet élément a pu permettre de justifier pour d'autres programmes modifiés ultérieurement, la modification de leur cadre de performance. Les travaux menés permettent de confirmer qu'il ne s'agit que d'un décalage temporel et que les cibles notamment au niveau de la potabilisation seront bien atteintes en 2023.

Au regard de la non atteinte des valeurs cibles sur ces deux axes, l'AG proposera une réaffectation des réserves de performance et une modification du programme afin de s'assurer de l'atteinte des valeurs cibles 2023.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	17 avr. 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	La Financière Région Réunion
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Ile de La Réunion
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à	Délégation des tâches

l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds de fonds
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Fonds européen d'investissement
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Fonds Européen d'Investissement
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	37 B AVENUE JF KENNEDY L-2968 LUXEMBOURG
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Désignation de la BEI, du FEI ou des institutions financières internationales
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	12 sept. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	50 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	24 000 000,00

14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	24 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	50 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	24 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	24 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	26 000 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	26 000 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	531 890,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	531 890,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant	0,00

nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	26 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	26 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	26 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00

II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	FONDS EUROPEEN D'INVESTISSEMENT
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique du Fonds de fonds
8.2. Fonds de fonds associé	La Financière Région Réunion
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui

9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme accomplissant directement des tâches d'exécution
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	APICAP
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	2 rue Goethe 75116 Paris France
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	AMI établi par le FEI
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	5 nov. 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	10 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 800 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 800 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00

15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	0,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	500 000,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	94 219,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	2.2. Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	500 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	240 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00

25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des	

investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	15 200 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	256 984,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	256 984,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un

	<i>soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	524,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	94,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Prêt avec partage de risques pour les TPE-PME
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	FONDS EUROPEEN D'INVESTISSEMENT
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique du Fonds de fonds
8.2. Fonds de fonds associé	La Financière Région Réunion
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au	Bloc financier séparé

nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme accomplissant directement des tâches d'exécution
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	BFCOI
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	AMI établi par le FEI
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	14 juin 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	37 200 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	17 856 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	17 856 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 850 124,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 368 060,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 368 060,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 482 064,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 482 064,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument	0,00

financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt avec partage de risques pour les TPE-PME
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	2 850 124,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 368 060,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	2 850 124,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 368 060,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 368 060,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 482 064,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	51
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	51
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit	51

financier	
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	51
29.2.1. dont micro-entreprises	34
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	3 618 023,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 482 064,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	2 135 959,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,67
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	3,61
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	4 986 083,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00

36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	44 140 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	1 482 064,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 482 064,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	94,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	51,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises

	<i>bénéficiaire d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	524,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	51,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Agrandissement de l'aéroport ARRG		Notification/soumission à la CE prévue	0,00	0,00	2019, T4		2017, T1	2022, trimestre 4	8 - 7c	0,00	Passation des marchés	sans objet	26 sept. 2016	Le dossier fait l'objet d'un suivi continu. En particulier, à l'occasion de chaque comité de suivi, un point d'actualisation est fait sur l'état d'avancement du Grand Projet (cf. comité d'avril 2015, d'avril 2016, de nov 2017 et de nov 2018). Date prévue de soumission : 2019, T4 (conditionnée par le calendrier des procédures environnementales) Date de début de mise en œuvre (1ers travaux) : 2017, T1 Date prévue d'achèvement : 2022, T4
Nouvelle Route du Littoral avec TCSP (suite décision Grand Projet approuvée au titre du PO 2007-2013)	2016FR16RFMP002	Approuvé	2 023 567 636,00	454 421 027,00	2016, T4	4 avr. 2017	2014, T1	2021, trimestre 4	6 - 7c	95,61	Construction avancée	Le projet est déjà partiellement réalisé et à cette date 78% de linéaire de l'ouvrage sont d'ores et déjà réalisés : sur la partie viaduc, le dernier pilier a été posé en mars 2019.	6 nov. 2013	Le dossier fait l'objet d'un suivi continu. En particulier, à l'occasion de chaque comité de suivi, un point d'actualisation est fait sur l'état d'avancement du Grand Projet (cf. comité d'avril 2015, d'avril 2016, de nov 2017 et de nov 2018). Soumission au titre de l'article 103 du règlement 1303/2013 « projet-pont » : 2016, T4 Date prévue d'achèvement : 2024, T2
THD	2017FR16RFMP001	Approuvé	250 462 700,44	150 758 419,00	2017, T4	30 nov. 2018	2018, T4	2022, trimestre 4	2 - 2a	0,00	Passation des marchés	sans objet	22 mai 2019	Le dossier fait l'objet d'un suivi continu. En particulier, à l'occasion de chaque comité de suivi, un point d'actualisation est fait sur l'état d'avancement du Grand Projet (cf. comité d'avril 2015, d'avril 2016, de nov 2017 et de nov 2018). L'opération a été programmée le 30/10/2018 en dessous du seuil des Grands projets. Date de signature du marché conception réalisation: 22/05/2019 Date prévue de début de mise en œuvre : 2019, T3 Date prévue d'achèvement : 2022, T4
Unité de valorisation énergétique		Notification/soumission à la CE prévue	0,00	0,00	2020, T1		2020, T1	2022, trimestre 4	5 - 6a	0,00	Conception	sans objet	3 janv. 2019	Le dossier fait l'objet d'un suivi continu. En particulier, à l'occasion de chaque comité de suivi, un point d'actualisation est fait sur l'état d'avancement du Grand Projet (cf. comité d'avril 2015, d'avril 2016, de nov 2017 et de nov 2018). Date prévue de soumission : 2019, T4 (conditionnée par le calendrier des procédures environnementales) Date de début de mise en œuvre (1ers travaux) : 2017, T1 Date prévue d'achèvement : 2022, T4

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

– Concernant la Nouvelle Route du Littoral (NRL), la dernière pile supportant le futur viaduc a été posée début 2019 marquant un avancement remarquable de l'ouvrage.

Au mois de mai 2019, le maître d'ouvrage a informé l'AG que concernant le dernier tronçon de digue, soit les 2,7 km entre La Possession et la Grande Chaloupe qui représentent 20 % des 12,5 km de la Nouvelle Route du Littoral, connaîtrait un décalage temporel au regard des autorisations liées aux carrières.

L'AG a décalé la date d'achèvement de la totalité de l'ouvrage à T2 2024.

– Concernant les UVE, le porteur de projet est actuellement accompagné par JASPERS et la procédure Grand projet a débuté. L'AG reste dans l'attente du dépôt du dossier afin de le soumettre à l'examen de l'expert indépendant. Elle s'attachera tout particulièrement à vérifier la bonne adéquation du projet avec les nouvelles directives communautaires sur les déchets publiées mi-2018.

– Concernant l'Aéroport Roland Garros, le dossier est toujours dans sa phase d'accompagnement avec Jaspers. La date de dépôt du dossier est retardée par l'obtention de l'ultime autorisation environnementale pour un projet qui compte plusieurs composantes dont certaines achevées depuis plus d'un an. Par ailleurs, le porteur de projet a fait part à l'AG en décembre 2018, de son souhait de pouvoir distinguer les investissements ayant trait aux accès à l'aérogare ainsi que le raccordement à la station d'épuration du périmètre du grand projet. Il semble que conformément à l'article 100 du règlement 1303/2013, les objectifs de ses investissements sont distincts de celui du grand projet. Les analyses sont en cours.

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
-----------------	---

Le FEDER contribue au maintien et à la valorisation du tissu économique de la recherche : le FEDER participe à la vitalité et la pérennité des structures de recherche publique qui concentrent l'effort de recherche insulaire et les infrastructures de la plateforme RDI (Université, CIRAD, GIP CYROI, IRD...). Les moyens communautaires constituent un levier contribuant à maintenir la présence et l'implication des instituts de recherche ce qui permet aux acteurs locaux de bénéficier d'une visibilité internationale.

Le soutien aux projets de recherche dans les domaines identifiés par la S3 permet la structuration de filières et contribue à faire de La Réunion une plateforme de recherche Européenne en milieu tropical et à consolider les capacités en RDI dans ces domaines prioritaires.

Au 31 décembre 2018, les opérations programmées en vue d'améliorer ou de créer des infrastructures de recherche concernent 139 chercheurs (ETP). L'amélioration des infrastructures favorise la montée en compétence. Les infrastructures achevées au 31 décembre 2018 accueillent 39,4 ETP chercheurs qui bénéficieront ainsi d'équipements de haute valeur technologique propres au développement de nouvelles connaissances.

La participation des acteurs privés de la recherche se développe : le Po affiche une volonté de valorisation des projets de recherche au travers de collaborations avec le tissu entrepreneurial et le développement de nouveaux produits et services. Au 31 décembre 2018, 67 entreprises ont bénéficié d'un soutien pour lancer des produits ou services nouveaux pour le marché et 50 coopérations entre des entreprises et des organismes de recherche ont résulté des opérations soutenues.

Le FEDER a soutenu directement dix-neuf entreprises pour le développement de projets innovants. Le soutien à la recherche publique peut également constituer un vecteur de consolidation de l'écosystème d'innovation au travers des collaborations entre acteurs publics et acteurs privés au travers des projets de recherche soutenus. Enfin, le PO a pu contribuer à l'accroissement de la masse salariale consacrée aux fonctions de R&D au moyen de soutien au recrutement de jeunes diplômés.

Au plan financier, le montant total des dépenses éligibles relatif aux opérations achevées au 31 décembre 2018 s'élève à 27 889 143,93 pour une cible fixée à 28 M€.

Les détails relatifs à la programmation et aux problèmes rencontrés sont détaillés dans la partie A2.1.

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
-----------------	---

Au 31 décembre 2018, 5 opérations ont été programmées pour un coût total éligible de 39 493 962 € et un montant éligible réalisé de 146 340 €.

L'opération principale de l'axe (70 % des moyens) consiste en la mise en place d'un réseau public de THD afin d'assurer la couverture des zones délaissées par les opérateurs privés.

Cette opération, du fait de l'appétence imprévisible des opérateurs privés avait déjà fait l'objet d'un premier redimensionnement lors de la modification du programme soumise en 2017 par l'AG.

Cette appétence s'étant confirmée sur l'année 2018, les objectifs en matière d'indicateur de résultat, fixés lors de l'adoption du programme en 2014, ont d'ores et déjà été atteints et dépassés du fait de la seule initiative privée.

L'évolution du périmètre de déploiement du réseau privé se répercutant sur le périmètre public, entraînera une nouvelle modification du programme. Par ailleurs, l'indicateur de résultat sera revu à la hausse avec une diminution des moyens communautaires mobilisés dont la réserve que la Commission avait demandé à l'AG de conserver disponible sur cet axe.

Postérieurement à l'approbation du Grand projet par la Commission et à sa programmation par l'AG, le marché public afférent au THD a été suspendu en 2018, empêchant les réalisations au titre du réseau public. Le marché a été jugé définitivement conforme en avril 2019 et l'opération a pu redémarrer.

Les détails relatifs à la programmation et aux problèmes rencontrés sont détaillés dans la partie A2.1.

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
-----------------	--

Au 31 décembre 2018, 289 opérations ont été programmées pour un coût total éligible s'élevant à 199 605 821 € et un montant de dépenses éligibles réalisées de 60 655 218 €.

Au regard du cadre de performance, la valeur cible de l'indicateur relatif au nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien est largement atteinte au 31 décembre 2018 puisque le nombre d'entreprises soutenues est de 549 pour une cible fixée à 123.

Au niveau financier, la valeur cible pour le montant des dépenses éligibles réalisées à fin 2018 est fixée à 38 M€ alors que la valeur atteinte est de 82 324 105,23 M€.

Un soutien aux entreprises qui encourage le développement des secteurs stratégiques : un des objectifs du PO est de favoriser le développement du tissu entrepreneurial, en particulier dans les secteurs prioritaires identifiés comme leviers de croissance et créateurs d'emplois. A ce titre, si l'INSEE constate que la création semestrielle d'entreprises demeure stable en 2018 avec une valeur estimée à 1 500, le rythme s'est accéléré ces dernières années avec une dynamique particulièrement favorable pour le secteur tertiaire qui concentre 70 % des créations.

Au 31 décembre 2018, le soutien du FEDER a permis la création de 71 activités nouvelles depuis le début du programme, dont 55 au titre des secteurs prioritaires identifiés (tourisme, numérique et agroalimentaire). Les opérations programmées devraient permettre de créer au total plus de 361 ETP, dont 91 déjà créés au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, la mise en œuvre effective en 2018 des instruments financiers retenus à l'issue de l'analyse ex ante a permis par ailleurs, d'accompagner plusieurs centaines d'entreprises dans leurs projets de création

Les entreprises du territoire sont confrontées aux contraintes spécifiques liées à l'insularité, l'éloignement du marché et l'étroitesse du territoire. Le renforcement des facteurs de production en vue de l'accroissement des parts de marché est favorisé par la stratégie du PO et en particulier les aides à l'investissement matériel et immatériel.

Le PO a permis de soutenir 98 entreprises sur le champ de l'aide à l'investissement matériel afin d'augmenter leurs capacités de production, de maintenir les lignes de production ou de proposer à terme de nouveaux produits. La bonification des taux d'intervention du FEDER lorsque les entreprises relèvent des secteurs prioritaires garantit un ciblage plus efficace au travers du programme, des secteurs à haute valeur ajoutée.

Le PO FEDER contribue à la compétitivité et au rayonnement international des entreprises réunionnaises malgré des contraintes spécifiques liées à l'ultrapériphéricité. Le programme soutient les structures d'accompagnement à l'export qui permettent aux entreprises de mener des opérations de prospection ou des rencontres en B2B sur les marchés extérieurs et de faire rayonner le tissu entrepreneurial de La Réunion à l'international. Au 31 décembre 2018, 126 opérations de prospection en dehors de La Réunion ont été soutenues. Elles ont concerné 88 entreprises distinctes.

Les détails relatifs à la programmation et aux problèmes rencontrés sont détaillés dans la partie A2.1.

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
-----------------	---

Au titre de cet axe les interventions du PO FEDER visent la réduction de la consommation énergétique, le renforcement de l'autonomie énergétique au travers notamment du soutien aux énergies renouvelables et le développement des transports en commun sur le territoire.

Le PO FEDER a permis de contribuer à la réduction de la **consommation électrique des infrastructures publiques et des logements à caractères sociaux** (OS9). En effet, les soutiens accordés ont eu un impact positif sur l'indicateur de résultat IR09 correspondant à 259.9 GWh d'énergie électrique évitée à fin 2018 soit un dépassement de la valeur cible 2018. Grâce aux soutiens accordés, 3 774 logements ont d'ores et déjà vu leur efficacité énergétique s'améliorer. Par ailleurs, le programme régional de rénovation thermique des bâtiments d'enseignement et de formation concerne une surface de 151 000 m² de bâtiment public qui permettra de contribuer à l'objectif final de l'indicateur du cadre de performance de l'IS 28. Les premiers impacts du PO FEDER se reflètent également dans la progression de l'indicateur de réalisation C034, pour lequel on observe une valeur réalisée de 4 000.21 TeqCO2 par an.

Un autre volet d'intervention de cet axe vise le **développement des mobilités durables** pour le territoire afin de limiter la consommation de carburant fossile (OS10). Les opérations financées ont notamment concerné l'amélioration du réseau de TCSP et la construction ou la réhabilitation de gares multimodales. A fin 2018, 3 opérations concernant des gares multimodales permettent à la valeur de l'indicateur associé du cadre de performance d'atteindre 150 % de sa cible 2018. Les perspectives accrues de programmation de projets de gares multimodales ou de pôle d'échanges recueillies dans le cadre de la seconde phase des contrats territoriaux des ITI, permettent d'envisager un accroissement des moyens communautaires dédiés. D'autres opérations en faveur des mobilités douces telles que la voie vélo régionale ont permis de contribuer à cet objectif. A travers, les financements du FEDER, 19,21 km de pistes cyclables ont été programmés et 8,59 km sont déjà en service.

Au plan financier (IF 04) le montant total des dépenses éligibles relatif aux opérations achevées au 31 décembre 2018 s'élève à 26 361 324,16 € pour une cible fixée à 22 000 000 € soit 119,8% de la valeur intermédiaire.

Les détails relatifs à la programmation et aux problèmes rencontrés sont précisés dans la partie A2.1.

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
-----------------	---

A mi-parcours, la réalisation des objectifs du programme est inégale selon les objectifs spécifiques sur cet axe qui vise le renforcement de la prévention des risques, la gestion rationnelle des ressources et la valorisation du patrimoine,

S'agissant de la gestion rationnelle des ressources, des retards liés à des facteurs externes à la mise en œuvre par l'autorité de gestion ont impacté les délais de réalisations des opérations identifiées lors de la conception du programme sans pour autant les remettre en cause. Ces opérations ont été programmées avec des décalages temporels important et sont en cours de réalisation.

Les indicateurs du cadre de performance étaient reliés à la réalisation de ses opérations. Les valeurs cibles du fait des décalages temporels ne seront pas atteintes au 31 décembre 2018 alors qu'elles seront atteintes et dépassées courant 2019.

Ces éléments sont détaillés dans la partie 6.a.

Au titre de l'**OS 13** qui vise à sécuriser l'approvisionnement en eau potable au plan quantitatif et qualitatif, des réalisations sont intervenues en matière de potabilisation. Toutefois, le retard rencontré par certains porteurs dans la mise en œuvre de ces projets se répercute dans l'achèvement physique des opérations. Ainsi la livraison de l'usine de potabilisation de Bras Panon au deuxième semestre 2019 ne permettra pas l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur de performance CO18 à fin 2018.

S'agissant du traitement des eaux usées, le transfert de cette compétence des communes vers les EPCI (loi NOTRe du 07 août 2015) a retardé la mise en œuvre des opérations. Aussi, le premier dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau concernant les stations d'épuration (KIS IS29) prévu pour un dépôt en 2018 sera finalement déposé en 2019.

Les soutiens accordés au titre de l'**OS 11b** concernant la **prévention des risques, et de la protection et de la valorisation du patrimoine**, ont permis d'améliorer la sécurité des itinéraires routiers au regard des aléas climatiques, qui se traduisent favorablement au niveau de l'indicateur de résultat IR11b puisque le nombre de points noirs routiers impactant les transports en commun a diminué. A ce titre, 7 radiers ont été sécurisés ou supprimés (indicateur de réalisation IS11b)

Le PO FEDER a permis de valoriser le patrimoine naturel et culturel (OS 14) à travers des **aménagement touristiques**.

Quelques opérations récemment programmées en 2018, permettent d'illustrer les réalisations :

- Les travaux pour la création du bassin de baignade et d'un parc ludique au Colosse ;
- L'aménagement d'une aire de jeux et des abords du restaurant du bocage ;
- Les aménagements touristiques au port de Saint Gilles.

Ces opérations contribuent à l'augmentation de la fréquentation touristique du territoire qui avait été ciblée dans la stratégie intégrée plurifonds comme un important levier de développement du territoire.

Ces soutiens se traduisent concrètement par l'aménagement d'importantes surfaces à l'échelle de La Réunion : à fin 2018 les opérations programmées concernent plus de 61.73 hectares de surface touristiques et les travaux sont achevés physiquement sur 17.31 hectares.

Les avancées sont également significatives en matière de **protection des espèces endémiques menacées** (OS15) : à fin 2018, l'indicateur de résultat relatif à la proportion des espèces menacées dans la liste rouge UICN ayant un statut de protection (IR15) présente un niveau de 82%.

Au plan financier (IF 05), le montant total des dépenses éligibles relatif aux opérations achevées au 31 décembre 2018 s'élève à 15 050 146,83 € pour une cible fixée à 30 000 000 € soit 50,17 % de la valeur intermédiaire.

Les détails relatifs à la programmation et aux problèmes rencontrés sont précisés dans la partie A2.1.

Axe prioritaire	6 - SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE
-----------------	---

Au regard des problématiques propres à une région ultrapériphérique, le soutien aux infrastructures de transports durable était ciblé dans la stratégie du PO FEDER comme un important levier de performance du territoire.

Les interventions du FEDER au titre de cet axe se concentrent autour de deux types d'opération : le Grand Projet de la Nouvelle Route Littoral avec TCSP sécurisé et les projets de TCSP dans le cadre de la mesure Trans Eco Express.

L'avancement du GPNRL se traduit par l'atteinte du KIS EC01 avec 5 marchés signés.

Le niveau de réalisation de l'axe se mesure également à la longueur de TCSP déjà réalisée au titre du dispositif Trans Eco Express. On comptabilise à ce jour 3.924 km réalisés et 20.925 km programmés fin 2018 (indicateur de réalisation IS 21)

Au plan financier (IF 06), le montant total des dépenses éligibles relatif aux opérations achevées au 31 décembre 2018 s'élève à 263 487 953,32 € pour une cible fixée à 175 000 000 M€ soit 150,56 % de la valeur intermédiaire.

Les détails relatifs à la programmation et aux problèmes rencontrés sont précisés dans la partie A2.1.

Axe prioritaire	7 - REpondre A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION
-----------------	--

Des opérations d'envergure ont été récemment programmées et permettent d'observer des améliorations sur cet axe dédié à l'adaptation des équipements publics de l'île pour faire face à la forte croissance démographique que connaît le territoire.

Les opérations soutenues au titre de l'OS 21 ont permis d'augmenter **les capacités d'accueil des établissements d'éducation** (lycées, collèges, enseignement supérieur) et de formation professionnelle en contribuant favorablement au niveau de l'indicateur de résultat IR23 puisque l'on ne comptabilise fin 2018, 117 009 élèves/étudiants inscrits dans les structures d'éducation et de formation soit au-dessus de la valeur cible. La dynamique de programmation a permis l'atteinte à 87,72% de la valeur intermédiaire de

l'indicateur du cadre de performance CO35.

L'OS 19 a pour objectif l'augmentation de la capacité et de la qualité d'accueil des établissements **médico-sociaux hébergeant des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes**. Les actions soutenues permettent à ce jour de comptabiliser:

- 25 places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicap ont été programmées et réalisées au titre de l'indicateur de réalisation IS16.
- 5 877 m² de surface d'EPHAD rénovée ou construite en valeur réalisées (IS17a).

Les efforts en matière de rattrapage de service à la population, ont été étendus à l'offre de soin avec l'adoption récente d'une nouvelle mesure portant sur l'extension et la restructuration des établissements publics de santé du territoire et plus particulièrement celui du bassin sud qui permettra également de participer au **rééquilibrage des infrastructures sur le territoire**.

Cette logique de réduction **des disparités spatiales** est précisée dans le cadre de l'objectif spécifique 20 qui vise l'augmentation de l'offre de service dans les **communautés urbaines défavorisées et les Hauts**. Afin de dynamiser la programmation de cette mesure, l'autorité de gestion a lancé un appel à manifestation d'intérêt portant sur le développement et la structuration de l'attractivité des Hauts.

A ce jour, les actions conduites ont permis de comptabiliser :

- 15 infrastructures touristiques et de services de proximité créées ou rénovées réalisées et 24 programmées au titre de l'indicateur de réalisation IS 18.

- 6 137 m² d'espaces non bâtis créés ou réhabilités programmés et réalisés dans les zones urbaines au titre de l'indicateur de réalisation CO 38.

Au plan financier (IF 07), le montant total des dépenses éligibles au 31 décembre 2018 s'élève à 47 868 144,86 pour une cible fixée à 49 000 000 M€ soit 97,69% de la valeur intermédiaire.

Les détails relatifs à la programmation et aux problèmes rencontrés sont précisés dans la partie A2.1.

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
-----------------	---

L'axe 8 vise à la compensation des surcoût liés à l'ultrapériphéricité. Cette compensation fait l'objet, à la demande de la Commission, d'un axe hybride ciblant en réalité trois OT et concerne plus particulièrement : l'amélioration de la sécurité des biens et des personnes exposés aux risques climatiques inhérents à une île tropicale, le renforcement de la continuité territoriale en soutenant les surcoûts des entreprises, et au développement des infrastructures aéroportuaires et portuaires essentielles pour une île à

10 000 km de sa capitale.

Au titre de l'axe 8, 147 opérations ont été programmées sur l'axe 8. La part relative à l'OT 3 concentre 136 opérations.

Au plan financier (IF 08), le montant total des dépenses éligibles relatif aux opérations achevées au 31 décembre 2018 s'élève à 71,35M€ pour une cible fixée à 94 M € soit 75,9% de la valeur.

Les détails relatifs à la programmation et aux problèmes rencontrés sont précisés dans la partie A2.1.

Au titre de l'**OS 23** concernant « l'amélioration de la **sécurité des biens et des personnes exposées aux risques d'inondation** », les opérations programmées ont permis d'atteindre la valeur intermédiaire du cadre de performance IS09 à hauteur de 120 %. A ce stade, on comptabilise 240 bâtis protégés du fait des endiguements et 2 975 programmés fin 2018. Par ailleurs, les études ou travaux de protection soutenus ont permis d'augmenter de manière significative la proportion de la population vivant en zone inondable protégée par un projet de prévention à plus de 72 % (2018) au titre de l'indicateur IR11.

Au titre de l'axe 8, le PO FEDER soutient également les **grandes infrastructures de transport de l'île**. Comme exposé dans la partie 6 et 10, les financements du FEDER pour les infrastructures du Grand port maritime n'auront pas l'ampleur envisagée lors de la conception du programme. En effet, ce dernier a fortement réduit son plan d'investissement qui se retrouve dès lors, en dessous du seuil des Grands Projets. Les premiers dossiers issus de ce plan d'investissement révisé ont été programmés fin 2018. S'agissant de l'**OS 18b**, les indicateurs du cadre de performance associés à l'amélioration et à la mise aux normes des infrastructures aéroportuaires au titre de l'axe 8 ont été atteints : les 4 RESA (aires de sécurité en bout de piste) prévues ont été déjà réalisées.

Les travaux concernant l'adaptation des infrastructures aéroportuaires à la hausse attendue de la fréquentation à plus de 3 millions de passagers d'ici à 2025, sont toujours en cours d'instruction du dossier Grand projet. Le dossier bénéficie dans ce cadre de l'accompagnement de JASPERS.

Au regard de la méthodologie Grand projet précisée par Jaspers au cours de son accompagnement, le dossier devra attendre d'obtenir son ultime autorisation avant de pouvoir être soumis à l'avis de l'expert indépendant. Certaines composantes du programme d'investissement d'ores et déjà réalisées et d'un montant de près de 17 M€, ne peuvent être dans ce cadre, ni programmées, ni certifiées.

L'objectif spécifique associé (OS 22) connaît une bonne dynamique de programmation.

En ce qui concerne le soutien au tissu entrepreneurial réunionnais, le développement du foncier économique, contraint en raison de l'exiguïté du territoire, constitue un enjeu fort pour la consolidation des capacités productives. 4 opérations de travaux initiées depuis le début de la programmation devraient permettre la création de 244 241 m² de surface utile pour les entreprises de production. Au 31 décembre 2018, la valeur réalisée s'élève à 172 899 m².

Par ailleurs, le PO a pu contribuer à l'accroissement des exportations et des importations grâce au financement de 129 opérations de compensation des surcoûts de transport au bénéfice des entreprises du territoire. La forte croissance du nombre des entreprises bénéficiaires d'une aide au fret (+ 70 % par rapport à la précédente programmation) est concomitante d'une croissance des exportations de produits transformés (+ 7 % entre 2013 et 2017). Le soutien du FEDER impacte les performances des entreprises en limitant les effets de l'éloignement, ce qui conforte leurs positions concurrentielles. La valeur cible de l'indicateur relatif au nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien au fret de 92, est atteinte au 31 décembre 2018 puisque le nombre d'entreprises soutenues est de 96

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
-----------------	---

L'axe dédié à l'assistance technique présente un niveau de réalisation cohérent à la mi-parcours des programmes avec les objectifs fixés en termes de mise en œuvre efficiente des programmes.

S'agissant de l'objectif spécifique dédié à la compétence des services en charge de la gestion du programme (OS22), il convient de noter qu'à ce stade du programme, 71 agents de l'autorité de gestion ont bénéficié d'une formation en lien avec la gestion des programmes européens (marché publics, certification, aides d'état, lutte anti-fraude, etc.). L'objectif fixé à 60 personnes à horizon 2023 pour l'indicateur IS19 est donc largement dépassé.

Si une seule action a bénéficié du financement FEDER au titre de l'OS 23 dédié aux actions de communication, 11 réunions thématiques ainsi que de nombreuses actions entièrement financées par l'autorité de gestion ont été réalisées et ont permis d'augmenter la notoriété du programme. Elles sont détaillées dans la partie 12.2 du rapport.

Ces réalisations se reflètent dans l'indicateur de résultat IR 25 qui mesure le nombre de connexions au site <http://www.reunion europe.org/>

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

La stratégie plurifonds intégrée au cœur de l'élaboration des programmes réunionnais a placé l'enjeu de l'égalité et de la non-discrimination au cœur des PO dans un territoire encore fortement exposé au chômage. En 2017, à La Réunion, seules 43 % des femmes de 15 à 64 ans ont un emploi, contre 52 % des hommes (source INSEE, 2019). La prise en compte de cette priorité transversale est intégrée au PO FSE Réunion notamment à travers des mesures ciblées.

Le PO FEDER intègre également cette priorité, en particulier dans l'axe 1 dédié au soutien à la recherche ainsi que dans l'axe 3 qui concerne les aides à la création d'entreprises et d'activité pour lesquels la sélection se fait sans discrimination liée au sexe et avec une attention portée sur l'accès des femmes. On peut notamment citer l'opération qui visait à soutenir le **Pôle de Protection des Plantes** porté par le CIRAD qui s'est d'ailleurs engagé dans une démarche de féminisation des postes à responsabilité et d'encadrement à travers la signature d'un accord d'entreprise en 2017

L'autorité de gestion veille à la mise en place de processus de sélection sans aucune forme de discrimination liée au sexe. A titre d'exemple, le projet retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt portant sur la création d'offre hôtelière de grande envergure est porté par une entreprise détenue par une femme (**Création de l'hôtel « le 1787 »**, classé 4* d'une capacité de 41 chambres à Sainte-Marie (Moka).

La non-discrimination à l'égard des personnes handicapées a été largement prise en compte dans le PO FEDER, tant dans le suivi de la question de l'accessibilité de ces personnes aux infrastructures qui sont financées qu'à travers l'axe 7 qui répond à la dynamique démographique en augmentant les services à la population en particulier fragilisées par les handicaps ou les personnes âgées. Le PO FEDER soutient notamment le rattrapage en matière d'équipement en infrastructure d'accueil des personnes adultes handicapées en référence au schéma départemental d'accueil des personnes handicapées. Une opération de création d'un **FAO (foyer d'accueil occupationnel) sur la ZAC Portail à St-Leu** dans le territoire Ouest de l'île programmé en 2017 a d'ores et déjà permis de créer 25 places supplémentaires (IS16).

De manière transversale, il convient de souligner que les principes horizontaux sont rappelés dans le guide du porteur de projet, qui synthétise les droits et obligations de ce dernier, tout comme à l'article 9 de la convention FEDER. Les porteurs de projet s'engagent ainsi à respecter ces principes dans la mise en œuvre de leur(s) projet(s) dès lors qu'ils bénéficient de fonds FEDER ;

Par ailleurs, les appels à projet présentant des enjeux spécifiques relatifs à ces thématiques intègrent la prise en compte de ces principes comme critères d'évaluation. Il peut être cité en exemple le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt « Développement et structuration de l'attractivité des Hauts » pour lequel 3 points de notation sur 100 sont dédiés à la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Enfin, les organisations en charge de ces thématiques sont intégrées dans la gouvernance du programme : la DRDFE est membre à la fois du Comité Régional d'Evaluation (CRE) et du Comité National de Suivi (CNS).

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

Le principe de développement durable est au cœur des interventions de l'axe 5 qui est dédié au renforcement de la prévention des risques, la gestion rationnelle des ressources et la valorisation du patrimoine. Depuis le début du programme, 7 opérations de création ou d'extension d'unité de potabilisation de l'eau ont été soutenues pour les 4 microrégions de l'île. Au titre de cet objectif

spécifique, sont également financées des opérations de « **retour au bon état des milieux marins et récifaux, milieux aquatiques continentaux et eaux souterraines** », telle que l'aménagement d'une passe à poissons multi-espèces sur le seuil de Bellepierre. Par ailleurs, l'axe soutient à travers l'OS15, des mesures destinées à la **protection et à la valorisation de la biodiversité**, : les échenilleurs, les pétrels, les busards de Maillard (Papangues) ou encore les cétacés.

Par ailleurs, ce principe bénéficie d'une approche transversale sur d'autres axes.

L'axe 4 vise à inscrire La Réunion dans un modèle de développement plus durable tant sur le plan des ressources énergétiques que sur celui du transport durable. Par ailleurs, la modification du PO soumise par l'AG fin 2017 a permis la mise en place de mesures nouvelles telles que la conversion de l'éclairage public vers la technologie LED en prenant en compte les incidences sur la faune nocturne au niveau des critères de sélection ou le soutien à la création de **centrales photovoltaïques en autoconsommation** sans stockage dans les secteurs tertiaires et industriels.

L'axe 1 accorde un soutien renforcé à la recherche et l'innovation sur les secteurs prioritaires de la stratégie de spécialisation intelligente (bioéconomie tropicale, éco-tourisme, économie numérique décarbonée). A titre d'exemple, le projet **CAFEDIV** qui étudie le potentiel biochimique du Cafèier Marron, une espèce endémique de la réunion et sa potentielle valorisation. On peut également citer le projet **PATZerbaz** qui associe à la fois des acteurs privés et publics afin de produire des molécules végétales qui pourraient être employées dans les secteurs pharmaceutiques ou cosmétiques.

Au titre de l'axe 2, le soutien du **THD sur l'ensemble de l'île** ainsi que le développement des **e-services** génère des externalités positives, car il permet un développement économique plus inclusif et plus économe en déplacement.

Enfin, le principe est intégré au niveau du **principe de sélection des opérations**. Ainsi, l'axe 3 qui soutient les opérations économiques en particulier dans les secteurs prioritaires, intègre un niveau supplémentaire de prise en compte de l'environnement. Les porteurs de projets mettant en œuvre des techniques ou technologies permettant un impact favorable sur l'environnement bénéficient d'une bonification. En matière de tourisme un critère supplémentaire relatif à la Haute Qualité Environnementale est prévu en tant que critère de sélection des projets au niveau de l'appel à manifestation d'intérêt concernant les aides à l'investissement pour la création d'établissements touristiques de grande envergure. Ce critère implique l'intégration d'enjeux environnementaux dans la conception et la gestion des projets : intégration paysagère, qualité architecturale, matériaux adaptés aux milieux, recours aux énergies renouvelables, à des démarches d'accompagnement environnemental, au-delà de l'attention déjà portée en matière de gestion et maîtrise de l'énergie, de gestion de l'eau, de production d'énergie renouvelables etc.

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
-----------------	---	---

1	1 770 833,32	1,29%
4	49 857 122,08	33,51%
5	13 563 312,88	8,61%
6	59 564 842,44	35,68%
8	14 292 789,46	7,51%
Total	139 048 900,18	12,30%

12,30 % des montants publics programmés sont considérés comme contribuant aux objectifs liés au changement climatique, selon la méthodologie fondée sur les catégories d'intervention du règlement d'exécution (UE) 215/2014.

Au regard des opérations prévues sur la seconde moitié du programme telles que celles en lien avec la transition énergétique, le niveau de contribution actuel (12,30%) est en phase avec l'objectif fixé de 23 % à la fin du programme.

L'axe 6 a été le plus contributeur aux mesures de lutte contre le changement climatique à travers les mesures en faveur du transport en commun telles que les **projets de TCSP portés par les autorités de transport** ou le financement d'une **surlargeur dédiée aux futurs transports collectifs et mobilités douces** TCSP sur la nouvelle route du littoral dans le cadre du grand projet agréé.

L'axe 4 a également fortement contribué à l'objectif de lutte contre le réchauffement climatique en soutenant par exemple :

- Des opérations en faveur de la production d'énergies renouvelables. A ce titre, 17 opérations concernant l'installation de **climatisation solaire**, de **centrales photovoltaïques** mais aussi un premier projet de valorisation du biogaz des boues de fermentation issues de distilleries ont été programmés ;
- Des opérations en faveur des mobilités durables telles que la programmation de 19,21 km de pistes cyclables au titre de la mesure de création de **voies issues du Plan Régional Vélo (PRV)** ont été financées et 8,59 km de pistes sont d'ores et déjà opérationnelles, ou pour faciliter l'usage du transport en commun (12 pôles d'échanges et 3 aménagements de gares) ou encore la programmation de la première **opération de transport par câble** sur le secteur Nord ;
- Des opérations visant à réduire la consommation électrique, ont été soutenues telle que la **réhabilitation thermique** de bâtiments publics, **l'installation de chauffe-eau solaires** permettant aussi de lutter contre la précarité énergétique.

D'autres projets ont permis également de contribuer à la prise en compte de ce principe horizontal :

- Sur l'axe 5, les opérations de protection de la **biodiversité** et celles visant la **suppression des radiers** dans les réseaux routiers essentiels (mesure d'adaptation aux effets du changement climatique) ;
- Sur l'axe 8, les dossiers concernant le **Grand Port** ainsi que les **Programmes de gestion des risques d'inondation** ;
- Sur l'axe 1, les **projets de recherches menés sur l'efficacité énergétique** ou les techniques

innovantes en matière d'énergie renouvelable ou construction adaptée au contexte tropical.

A ces projets il conviendrait d'ajouter un ensemble de mesures non comptabilisées par la méthodologie mais qui concourent également à ce principe tel que le soutien aux entreprises dans les secteurs du développement ou du tourisme durable.

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

L'autorité de gestion a associé un partenariat élargi au travers d'une instance de concertation sous l'égide de l'Etat, de La Région et du Département dès la **phase d'élaboration des programmes** qui s'est fait de manière concertée avec l'AGILE.

Les phases opérationnelles ont également fait l'objet d'une implication des partenaires à tous les niveaux (fiches action, critères de sélection, concertation pour les contreparties nationales) et avec d'autres partenaires qui ont été associés (conseils consultatif, représentants du monde économique).

Le partenariat étroit (Etat et Département) et les conseils consultatifs (CESER et CCEE) sont impliqués dans la mise en œuvre des programmes, via la participation au Comité Local de Suivi, l'instance chargée d'émettre un avis sur les projets soumis au cofinancement de l'UE, avant sélection par les instances de l'autorité de gestion.

Ce comité plurifonds se réunit mensuellement depuis le début de la programmation et 12 fois pour la seule année 2018, auxquelles se sont ajoutées 3 comités par voie de procédure écrite.

Par ailleurs, des points particuliers de mise en œuvre et de gouvernance sont portés à l'examen de comités de pilotage qui réunit le partenariat local Etat, Région et Département et organisés selon les besoins (9 comités de pilotage se sont notamment tenus en 2018)

Enfin, une gouvernance particulière, associant les autorités urbaines, est mise en place dans le cas des ITI, à travers l'organisation régulière de comités territoriaux.

Les 5 ITI ont été consultés en 2018 concernant la programmation de leurs opérations.

Les représentants des autorités régionales, locales et urbaines, les partenaires économiques et sociaux et les représentants de la société civile sont impliqués dans le **suivi du programme** à travers leur participation au CNS plurifonds.

Les membres du CNS ont été consultés 14 fois depuis le début des programmes 2014-2020 et à 5 reprises pour la seule année 2018.

Le PO FEDER a été concerné par les consultations suivantes :

- Procédure écrite en avril 2018 afin de recueillir l'avis du comité sur les RAMO 2017 présentés au 31 mai 2018 :
- Procédure écrite concernant l'approbation des critères de sélection de l'axe 6 du PO FEDER en septembre 2018 ;
- Comité de suivi présentiel en novembre 2018 qui portait sur l'examen de l'avancement des programmes et qui s'est accompagné d'une procédure écrite pour faire approuver les décisions inscrites à l'ordre du jour puisque le CNS n'a pu se tenir dans son intégralité en raison des mouvements sociaux qui sont intervenus dans l'île à cette période
- Lors d'une réunion présentielle qui s'est tenue en novembre 2018.

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Conformément au Plan d'évaluation du PO FEDER, les deux évaluations prévues ont été effectivement lancées. Pour rappel, il s'agit de :

- L'évaluation de mise en œuvre à mi-parcours ;
- L'évaluation d'impact à mi-parcours sur la thématique « Améliorer l'innovation et la compétitivité des entreprises ».

L'instance concernée, à savoir le Comité Régional d'Evaluation (CRE) s'est réunie le 13 avril 2018. A cette occasion, les cahiers des charges de ces deux évaluations ont été approuvés. La phase de consultation a ainsi pu être engagée pour le choix des prestataires sur la base des critères arrêtés par l'Autorité de Gestion.

L'analyse des offres a permis de retenir pour les 2 études qui constituent chacune un lot, le prestataire EY dont la démarche méthodologique et le calendrier de travail ont eu la préférence de l'AG.

En termes de livrable, le calendrier initial prévoyait : Une première présentation des livrables finaux de ces évaluations fin 2018, mais le calendrier n'a pu être tenu en raison des troubles sociaux liés aux manifestations des « gilets jaunes » conduisant au report des réunions programmées de l'instance dédiée au début de l'année 2019.

Pour autant, une brève présentation des premiers résultats issus de l'enquête bénéficiaire a été réalisée lors de la réunion technique FEDER du CNS. Son contenu est précisé à la rubrique 3 « synthèse des évaluations ».

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Le plan de communication PO FEDER 2014-2020 s'articulait sur 3 temps.

* Temps 1 : Une communication centrée sur les guichets uniques

les différents outils et supports de communication ont été axés sur la nouvelle organisation du PO FEDER 2014-2020. Un guichet d'accueil FEDER faisant l'accueil de porteur de projet et les orientant vers les guichets thématiques correspondant à leur besoin.

La plupart des supports de communication prévus ont été utilisés comme :

- campagne média avec spot télé
- journée portes ouvertes : « matinée d'informations FEDER »
- articles dans la presse quotidienne
- partenariat média avec la presse spécialisée
- conférence de presse de présentation

* Temps 2 : Communication régulière en intégrant la dématérialisation par le site web FEDER

La communication et la demande FEDER doit passer au 2.0. Les outils utilisés pour la communication centrée sur les guichets doivent être renforcés par la dématérialisation des demandes FEDER par un site internet qui permettra aux porteurs de projets de faire leur démarche depuis leur domicile ou entreprise.

Concernant les outils utilisés :

- campagne média avec spot télé
- partenariat média pour émission grand public FEDER en télé
- articles dans la presse quotidienne
- partenariat média avec la presse spécialisée

– Temps 3 : l'information en continu

Tous les moyens utilisés en communication dans le temps 1 et temps 2 sont poursuivis avec une optimisation des coûts et une meilleure efficacité.

Les modalités de mise en œuvre de l'animation et de la communication

Lors de la mise en œuvre de l'animation et de la communication, nous avons bénéficié de l'expertise de l'agence de communication MEDICIS, qui a été choisi lors de l'appel d'offre pour le marché de la communication du PO FEDER 2014-2020.

Le process pour la mise en œuvre était un travail collégial avec les services du Pôle d'Appui FEDER de La Région Réunion, les chargés de communication FEDER de La Région et l'agence de communication MEDICIS.

Constat de l'existant, recensement des limites de l'information sur le fonds européen, propositions/confrontations d'idées pour les actions et la communication et ensuite mise en œuvre des actions et de la communication tels ont été les modalités pour permettre une diffusion constante et efficace de l'action européenne à La Réunion.

La liste des actions entreprises

Campagne Média :

2018 : spot radio, TV et cinéma sur les principaux canaux de La Réunion, campagne d'information sur les différents porteurs de projets issus du grand public et visant les entreprises en particulier.

Parutions dans la presse quotidienne

2018 : 4 publiereportages (double page) dans Le Quotidien de La Réunion (22 000 tirages) et 3 publiereportages (double page) dans Le JIR (30 000 tirages)

Partenariat FEDER presse spécialisée :

2018: 9 publiereportages dans L'Eco Australe (spécialisé dans l'économie générale)

Un spécial Eco Austral sur le FEDER (24 pages)

Partenariat Média TV :

2018 : 25 épisodes de « Le FEDER de A à Z » mettant en avant des témoignages de porteurs de projets ayant bénéficiés du FEDER à La Réunion.

Rencontres d'information dans les chambres consulaires

2018: Rencontre des services du Pôle d'Appui FEDER avec les chambres consulaires pour expliquer, aux différents adhérents, le fonctionnement du FEDER à La Réunion.

Site internet FEDER :

Portail créé en juillet 2015, permettant aux porteurs de projets de prendre connaissance de l'organisation du PO FEDER 2014-2020 à La Réunion. Différents rubriques sont disponibles notamment celles « Les guichets thématiques », « dépôts de demande en ligne », « documents à télécharger » et « les contacts ».

Le but du site est de permettre une prise d'information à domicile et de consulter les différentes fiches-actions permettant d'avoir une aide dans les différentes initiatives sur le territoire.

Page Facebook FEDER, « FEDER A NOU »

Page facebook qui a été créée en Aout 2017 et qui totalise actuellement 2772 abonnés réguliers qui suivent l'actualité du FEDER sur le réseau social Facebook.

Taux d'évolution des abonnés : $((2\ 772 - 763)/763) \times 100 = 263,3 \%$

coefficient multiplicateur : $2\ 772 / 763 = 3,63$

Indicateurs

Plusieurs indicateurs mettent en avant les avancées de la stratégie de communication du PO FEDER 2014-2020. Le déploiement des publications FEDER dans les supports média comme la presse quotidienne, la presse spécialisée ou encore un programme télé dédié au FEDER apporte une certaine notoriété au PO et permet aux porteurs de projets de franchir le pas de la demande.

Au niveau de la presse écrite quotidienne, :

– 4 parutions de double page dans Le Quotidien de La Réunion (22 000 tirages)

– 3 parutions de double page dans Le JIR (30 000 tirages)

Au niveau de la presse spécialisée :

– 9 parutions dans L'Eco Australe

– Numéro spécial Eco Austral sur le FEDER (24 pages)

Programme télé dédié au FEDER « FEDER de A à Z »

– 25 émissions diffusées en 2018 pour une audience de 100 000 par émission.

Le portail FEDER qui présente l'organisation du FEDER 2014-2020 à La Réunion et répertorie les différentes fiche-action FEDER, permet de voir un net gain d'attractivité du fonds européen sur le territoire.

Le nombre de visiteurs uniques sur le portail ne cesse d'augmenter, il atteint **15 178 pour l'année 2015, 26 205 pour l'année 2016, 36 317 pour 2017 et 40 210 pour l'année 2018.**

Taux de variation de visiteur unique sur le portail FEDER 2015-2018: $((40\ 210 - 15\ 178) / 15\ 178) \times 100 = 164,9 \%$

De même pour le nombre de visite sur le portail passant de **22 282 en 2015, 36 057 en 2016 et 48 612 en 2017.**

Taux de variation des visites du portail FEDER 2015-2018: $((55\ 200 - 22\ 282) / 22\ 282) \times 100 = 147,7 \%$

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

La Région Réunion en tant que nouvelle Autorité de gestion du POE FEDER 2014-2020, a fait le choix de décliner le nouveau dispositif ITI sur le territoire. Elle a choisi de déléguer la sélection des opérations aux autorités urbaines retenues au niveau des EPCI, au regard des éléments de leur stratégie urbaine respective.

Elle a engagé le processus d'élaboration des ITI qui s'est conclu par une contractualisation en 2016 pour 4 d'entre-elles et la programmation a pu être enclenchée. Le dernier contrat a été signé en 2017.

L'autorité de gestion avait alors fait le choix de scinder la programmation relevant des ITI en deux-sous-périodes : 2015-2017 et 2018-2020.

La première sous-période étant arrivée à son terme le 31/12/2017, les travaux d'élaboration de la seconde période ont été conclus en octobre 2018.

Afin de ne pas interrompre la programmation entre la fin de la première période et la finalisation de la seconde, l'Autorité de gestion a proposé aux EPCI la mise en place d'une période transitoire via un avenant temporel aux contrats territoriaux afin de permettre la programmation des dossiers d'ores et déjà complets et instruits. Ainsi, 10 dossiers ont pu être examinés par le comité territorial en août 2018.

En termes de bilan pour cette première période allant de 2015 à 2017 : 74 opérations ont été examinées en comité territorial pour un montant de 58,75 M€ de dépenses éligibles, soit 32 % de la dotation prévisionnelle pour cette première période.

A l'instar de la première période de contractualisation, l'élaboration de la seconde période a privilégié une démarche partenariale et interactive, comme cela avait été le cas pour 2015-2017.

À cet effet, des échanges bilatéraux ont démarré en février 2018, entre Autorité de gestion et Autorité urbaine. La méthodologie, le calendrier et les attendus ont été présentés aux EPCI lors des premières réunions techniques qui se sont déroulées du 23 février au 12 mars.

Sur cette base, chaque EPCI a engagé une concertation sur son territoire afin d'évaluer les besoins et d'établir un plan d'actions prioritaires sur 2018-2020.

Au regard des contraintes calendaires du programme, il leur a été demandé de retenir comme critère principal la maturité des projets, en précisant que le démarrage des travaux devait avoir lieu en priorité, avant le 31 décembre 2019.

Sur la base des éléments transmis par les AU, par décision du 30 octobre, la Commission permanente du 30 octobre 2018 a défini les maquettes ITI de la seconde période. Après avoir communiqué cette décision aux Autorités urbaines, le processus de contractualisation a ainsi pu être enclenché.

Au 31 décembre 2018, 4 dossiers supplémentaires ont pu être programmés.

In fine, depuis le début de la programmation, 78 opérations ont été programmées pour un montant total éligible de 94 M€ soit un taux de 33,53 %.

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

Nouvelle Autorité de gestion du POE FEDER pour la génération des programmes 2014-2020, la Région Réunion a adapté son organisation afin d'optimiser l'accueil, l'information et l'accompagnement des porteurs de projets.

Ainsi, le GAF (guichet d'accueil FEDER) est un service d'accueil et d'information, à disposition des porteurs de projets et d'autant plus nécessaire pour les « primo-demandeurs ». Le porteur de projet sera ensuite orienté vers l'un des quatre guichets uniques thématiques, en charge de l'instruction des dispositifs portant sur des domaines plus précis tel que les aides aux entreprises, et pris en charge.

A titre d'exemple, depuis le début de la programmation, cette organisation a permis que près de 800 dossiers soient programmés.

Afin d'améliorer la qualité de l'instruction et de l'accompagnement prodigué aux porteurs de projets, l'AG a décliné son plan de formation. Depuis l'enclenchement du plan de formation en 2016, 43 formations ont été réalisées à l'attention de 447 agents.

Au titre de la seule année 2018, douze formations ont été réalisées à destination des agents de la collectivité en charge de l'instruction des dossiers cofinancés. Elles ont concerné 157 agents.

En termes d'évaluation qualitative, des résultats partiels de l'évaluation à mi-parcours réalisée par un cabinet indépendant, présentés au CNS de novembre 2018 et au CRE, ont montré que 49% des bénéficiaires interrogés ont déclaré avoir été accompagnés lors du montage du projet, que ce soit par des organismes consulaires, des cabinets de conseil ou les services de la Région et 93 % ont été satisfaits ou très satisfaits de cet accompagnement. Il convient de rappeler que les coûts de montage de projet ont été rendu éligibles depuis le début de la programmation.

En ce qui concerne plus particulièrement la relation aux services de la Région, 78 % des répondants se disent satisfaits ou très satisfaits des relations avec les services instructeurs.

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

Sans objet

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Sans objet

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

L'innovation sociale vise à apporter des réponses nouvelles, expérimentales et innovantes à des besoins sociaux mal ou peu satisfaits.

En matière de lutte contre la précarité énergétique, depuis le début de la programmation, une action au sein de l'axe 4, concernant le soutien à l'installation de chauffe-eau solaire chez les ménages à bas revenus est menée. Cette action vise tout à la fois à augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique réunionnais, à diminuer les dépenses de ces familles à bas revenu tout en améliorant leurs conditions de vie. A l'instar des dépenses de chauffage en métropole, les dépenses liées à l'eau chaude sont un poste prépondérant pour les ménages.

Depuis le début du programme, plus de 2 000 chauffe-eaux ont été installés via cette aide.

Par ailleurs, en matière d'accès au crédit bancaire, les instruments financiers mis en œuvre dans le cadre du programme à l'axe 3, comportent aussi une dimension sociale afin de faciliter l'insertion des bénéficiaires.

Pour rappel, un indicateur synthétique est utilisé par le secteur bancaire classique pour évaluer le risque d'un accord de crédit : la notation Banque de France, dite note BDF.

Cet indicateur fait la synthèse de plusieurs autres indicateurs portant sur deux risques principaux :

- les risques liés à l'analyse de rentabilité économique du projet
- les risques liés au porteur (adéquation personne/ projet, historique, etc.)

Si la note 1 indique un risque modéré voire faible, la note 5 indique un risque très élevé (voire rédhibitoire).

Les banques « classiques » privilégient les projets notés 1 à 2 et peuvent, sous condition de garanties plus élevées, accepter des projets allant jusqu'à 3.

Les IF développés par la Région Réunion en partenariat avec le FEI, sont conçus afin de permettre d'accepter des projets pouvant atteindre une note de 4, ce qui facilite ainsi l'accès aux porteurs de projets exclus du secteur bancaire classique... généralement pour des raisons d'absence de garanties, d'apport, etc.

Les porteurs de projets qui ne peuvent répondre aux exigences de garanties ou d'apport sont souvent les plus modestes.

Il s'agit donc de faciliter l'accès au crédit afin de permettre la création d'entreprise et par là même, la création d'emplois.

Par ailleurs, un projet intitulé “Immigrations et développement humain, mené en partenariat entre La Réunion et les autres régions ultramarines a été programmé en 2018. Il vise à appréhender les liens entre immigration et développement humain pour le territoire réunionnais compte tenu de la spécificité des flux migratoire de notre île.

Enfin, une nouvelle fiche-action a été élaborée sur la base de critères de sélection validés en novembre 2018 par le CNS. Elle s’intitule « Développement de l’innovation sociale et ouverte” et elle vise à soutenir la mise en œuvre de projets expérimentaux visant à accélérer la mutation du modèle sociétal réunionnais par le développement d’innovations sociales en lien avec l’économie de la connaissance. Les premières réalisations sont attendues pour 2019.

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

La mesure de l’axe 7 concernant la construction et la restructuration d’établissements médico-sociaux pour personnes handicapées et personnes âgées, vise à renforcer l’offre d’accueil en milieu spécialisé et d’offrir ainsi des conditions d’accueil de qualité à ces publics particulièrement vulnérables.

Elle vise à combler le retard structurel de l’île en matière d’accueil pour ces types de publics.

Depuis le début du programme, 3 opérations de construction d’établissement d’accueil en direction des personnes âgées et/handicapées ont été programmées, pour un coût total de 13,8 M€.

A titre d’exemple, l’EHPAD Lanave a été ouvert le 10 décembre 2018 au PORT pour une surface de 5 877 m² (indicateur IS 17 associé à ce tupe d’opération) pour une capacité supplémentaire de 80 lits.

Enfin, au regard de la dynamique démographique de l’île, de la jeunesse de sa population et de sa vulnérabilité en matière d’insertion sociale et professionnelle, le PO FEDER Réunion 2014-2020 au titre de sa section 5, soutien l’augmentation des capacités d’accueil des établissements d’éducation. Depuis le début de la programmation, au titre de l’axe 7 du programme, 9 opérations ont été programmées pour un montant de plus de 111 M€ de dépenses éligibles.

A titre d’exemple, le Lycée nord, opération livrée pour la rentrée 2017/2018, a permis la création de 1371 places supplémentaires à Saint Denis.

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Pour répondre aux défis du territoire et s'inscrire dans la stratégie UE 2020 en faveur d'une croissance plus intelligente, durable et inclusive, La Réunion a élaboré en amont de la préparation des programmes 2014-2020, une stratégie intégrée plurifonds. Cette stratégie prévoyait trois grands enjeux pour le territoire :

- La montée en compétence, l'accès à l'emploi et la cohésion sociale de la population réunionnaise
- L'investissement dans les leviers de croissance et l'amélioration de la compétitivité des entreprises dans le cadre d'un nouveau modèle de développement
- L'optimisation des performances du territoire

Ces enjeux ont été déclinés par le PO FEDER en 9 axes stratégiques.

Axe 1- Investir dans les leviers de croissance

Les actions financées par le PO FEDER ont participé à une **croissance intelligente** en augmentant les capacités en RDI, qui restaient sous dimensionnées avant la mise en œuvre des programmes 2014-2020.

Un soutien important a été accordé aux **infrastructures de recherche et de développement**, qui comme le préconisait le *position paper* devait permettre une évolution des structures de recherche vers une logique de compétence. Au titre de PO FEDER Réunion, ont été financés des équipements de pointe tels que les travaux d'extension du Pôle de Protection des plantes qui permettront de renforcer les capacités de recherche sur les thématiques liées à la biodiversité et à l'agronomie.

Les **projets de recherches sur les thématiques à fortes valeur ajoutée** pour le territoire ont été également soutenus, notamment en matière de santé tels que le programme de recherche ZIKAlert qui porte sur le virus ZIKA ou encore les activités de recherche agronomique stratégiques pour l'île.

Par ailleurs, le PO FEDER a également permis de renforcer le **lien entre le monde de la recherche et le monde économique** :

- En soutenant les structures en soutien à l'écosystème de la RDI ou aux pôles d'innovation ;
- En proposant des financements aux entreprises pour leurs projets innovants, tels que l'entreprise FLY'R spécialisée dans la conception de drones civiles à usages professionnels ;
- En soutenant les opérations de valorisation économique de la biodiversité tropicale telles que le projet MAZAMBRON qui concerne l'utilisation d'une variété d'aloès endémique de La Réunion comme ingrédient cosmétique, en cohérence avec le *position paper*, qui préconise la valorisation innovante des potentialités locales, notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire, des énergies renouvelables, de l'environnement et de la biodiversité.

Les dispositifs en matière de connaissance et de valorisation de la biodiversité permettent également de contribuer à une croissance plus durable en faisant « le pari d'une bioéconomie à forte valeur ajoutée »

comme préconisé dans le plan d'action RUP.

Axe 2 - Améliorer l'accès TIC par une stratégie d'aménagement et de continuité numérique

L'axe 2 du PO a contribué à l'objectif de **croissance intelligente** à travers la programmation du Plan Régional pour le THD qui permettra in fine à l'ensemble des entreprises et ménages réunionnais d'avoir **accès au très haut débit** dans des zones non couvertes par les opérateurs privés et donc de bénéficier de réseaux de communication fiables et compétitifs.

Cet enjeu avait été clairement identifié par le *position paper* pour les DROM afin de combler les retards en matière d'accès, de tarifs, de qualité et de sécurité des services.

Des premières opérations permettant d'augmenter l'usage des e-service par la population (e-administration, e-éducation, e-tourisme) ont également été programmées afin de concourir à une croissance plus intelligente.

Cet axe permet également de contribuer à la stratégie UE 2020 en proposant une croissance inclusive puisque l'ensemble du territoire pourra bénéficier d'une couverture THD. Les nouveaux projets en matière d'e-services permettront également d'y contribuer.

Axe 3 - Améliorer la compétitivité des entreprises

Cet axe a contribué à la **croissance intelligente** en soutenant la compétitivité des entreprises en particulier dans les secteurs stratégiques de la S3.

S'agissant de la **création d'entreprises**, le PO FEDER a permis depuis le début du programme la création de 55 activités nouvelles dans les secteurs ciblés comme prioritaires par la stratégie du PO (tourisme, numérique, agroalimentaire).

Par ailleurs, le PO FEDER a également permis d'atteindre l'objectif d'une croissance plus intelligente, via les actions financées en matière **d'amélioration des parts de marché** :

- 98 entreprises ont bénéficié d'une aide à l'investissement matériel pour augmenter leurs capacités de production, maintenir leurs lignes de productions ou encore proposer de nouveaux produits avec une bonification accordée aux entreprises des secteurs prioritaires ;
- Des aides FEDER pour les compétences immatérielles et à l'encadrement ont également permis de consolider la structure des entreprises alors le diagnostic territorial faisait ressortir un enjeu de structuration et d'amélioration des compétences.

Un levier important de croissance identifié dans le *position paper* et le plan d'action RUP était **l'accès au financement des entreprises** pour faire face au contexte économique spécifique de l'île. Le déploiement au second semestre 2018 des instruments financiers par la Financière Région Réunion dans le cadre de son partenariat avec la BEI a d'ores et déjà permis d'accompagner 51 entreprises. Les deux outils retenus à l'issue de l'évaluation ex ante sont opérationnels (un instrument de dette et un d'équity).

Les actions financées par le programme ont également permis de contribuer à une **croissance inclusive**, à travers les **créations d'emploi** des entreprises aidées :

- 91 ETP ont été créés dans les projets soutenus par les aides à la création d'entreprise nouvelle ;
- 156 ETP ont été générés par le soutien au développement des entreprises existantes.

Axe 4 - Progresser vers la transition énergétique et l'autonomie électrique

L'axe 4 contribue à une **croissance durable**, en réduisant l'impact environnemental des activités humaines sur le territoire.

Bien que La Réunion fasse partie des régions françaises les plus avancées en matière de production d'énergie renouvelable, cet objectif a été maintenu voire accentué puisque via la modification du programme soumise en 2017, l'autorité de gestion a mis en œuvre des nouvelles mesures en la matière.

La contribution de programme à l'objectif est particulièrement significative sur le plan de **l'efficacité énergétique des bâtiments publics et du logement à caractère social**. Il convient de noter toutefois que 3774 logements réunionnais à fin 2018 ont vu leur efficacité énergétique augmenter grâce au soutien du PO FEDER.

Les actions relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements à caractère social ont également permis de contribuer à l'objectif d'une croissance inclusive alors que la facture énergétique a été identifiée comme l'un des principaux postes de dépenses par les études sur la consommation des ménages locaux.

Les progrès les plus conséquents en matière de contribution à une croissance durable concernent les actions relatives aux **développements des transports collectifs** avec les projets d'urbanisation autour des gares, les pôles d'échanges et une opération d'envergure concernant l'installation du premier transport par câble de l'île. Le développement des mobilités douces et respectueuses de l'environnement a aussi été soutenu avec le dispositif de Voie Vélo régionale comme exposé dans la partie 11.4.

Axe 5 – Renforcer la prévention des risques, la gestion rationnelle des ressources et la valorisation du patrimoine

En dépit des retards observés, sur certains objectifs spécifiques de l'axe 5 (opérations liées à l'assainissement des eaux usées ou à la gestion des déchets), le PO FEDER contribue fortement via les opérations financées à une **croissance durable**.

En effet, la **gestion en eau** qui avait été identifiée comme cruciale dans le *position paper* et traduite dans la stratégie du PO, fait l'objet d'avancées sensibles avec le financement de plusieurs unités de potabilisation qui profiteront à l'ensemble de l'île (Salazie, Bras-Panon, Saint-Leu, Saint-André, Saint-Benoit, Saint-Denis, Saint-Pierre)

La contribution de l'axe à l'objectif de croissance durable a été plus significative sur le plan de la **protection et de la valorisation de la biodiversité** de l'île et de son patrimoine naturel et culturel comme

détaillé dans la partie 11.3.

La résilience du territoire face aux risques a également progressé grâce aux opérations d'observations et d'expérimentation sur les phénomènes de **risques naturels et l'adaptation au changement climatique** et les actions relatives à la sécurisation des radiers exposés aux crues.

Axe 6 - Soutenir l'ouverture et les performances du territoire en investissant dans les infrastructures d'échanges

Au titre de l'axe 6, l'objectif de croissance durable est manifeste et se traduit par sa forte contribution au principe horizontal de lutte contre le changement climatique comme exposé en section 11.4.

Ainsi, les mesures en faveur du transport en commun telles que les **projets de TCSP portés par les autorités de transport** ou le financement d'une **surlargeur dédiée aux futurs transports collectifs et mobilités douces** TCSP sur la nouvelle route du littoral dans le cadre du grand projet soumis permettront de réduire l'impact environnemental des déplacements.

Cet axe est également fortement contributeur à une croissance intelligente et inclusive, en facilitant l'accès aux infrastructures stratégiques et aux centres économiques de l'île. A titre d'exemple la route du littoral, qui constitue l'axe majeur pour le développement économique et social de l'île en assurant la liaison entre le nord et l'ouest, est soumise à d'importants risques climatiques, géologiques (chutes de pierre, éboulements) et maritimes (franchissement par la houle), qui mettent en danger les usagers et entraînent, lors des fermetures partielles ou totales, de lourds impacts économiques. Cet axe connaît par ailleurs en raison de charges de trafic très importantes et en constante progression, une saturation quotidienne de l'entrée ouest de Saint-Denis. Les travaux en cours pour la future route permettront de sécuriser et de fluidifier la liaison Nord Ouest.

Axe 7- Répondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population

L'axe 7 a contribué à l'objectif de **croissance inclusive** à travers des avancées remarquables en matière d'augmentation des capacités d'accueil **des infrastructures d'éducation et de formation**. En effet plusieurs opérations de construction, d'extension et réhabilitation des lycées et des collèges ont été programmées depuis le début du programme et permettent de répondre à la pression démographique réunionnaise qui se caractérise par la jeunesse de sa population. A titre d'exemple, un nouveau lycée a été inauguré dans la zone Nord de l'île.

Malgré une politique de maintien à domicile efficace et menée depuis de nombreuses années à La Réunion, l'accroissement des situations de dépendance rend le besoin en places d'accueils des publics fragiles (personnes âgées et personnes handicapées) de plus en plus prégnant. Le programme apporte son concours à l'ouverture de nouvelles places.

L'inclusion est également visée par le rééquilibrage territorial des dispositifs du PO FEDER à destination des **communes urbaines défavorisées et des Hauts** pour lesquels l'autorité de gestion a lancé un nouvel appel à manifestation d'intérêt en 2018.

Axe 8 - Compenser les surcoûts liés à l'ultra-périphérie

La Réunion à l'instar des autres RUP, bénéficie dans le cadre des programmes 2014-2020, d'une allocation surcoût pour laquelle la Commission a imposé la constitution d'un axe particulier dans le programme.

Cet axe étant par nature hybride et ciblant trois OT (1,3 et 5), les réalisations afférentes sont transversales par rapport aux objectifs de croissance durable, intelligente et inclusive de l'UE 2020 :

- Les actions relatives à la **compensation des surcoûts** via les aides aux intrants et extrants ou à la création de zones d'activité permettent de répondre à l'objectif d'une **croissance intelligente** en augmentant la compétitivité des entreprises réunionnaises ;
- Les opérations concernant les infrastructures portuaires et aéroportuaires encouragent l'ouverture du territoire essentielle à une **croissance intelligente** ;

Les soutiens qui accompagnent les **programmes de gestion des risques d'inondation** ont permis d'améliorer la résilience du territoire

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

Le cadre de performance du POE FEDER 2014-2020 de La Réunion est constitué de 21 indicateurs portant sur les 8 axes du programme, sans compter 3 Kis (Key implementation step) fixant valeurs cibles 2018 pour les indicateurs associés, dont un axe découle d'une demande de la Commission (axe 8 surcoût).

Au niveau des axes, 6 d'entre eux sont performants aux regard des dispositions réglementaires afférentes au cadre de performance.

Malgré les mesures correctrices mises en œuvre par l'AG dont la modification du programme déposée en 2017, 3 axes (2,5 et 7) ont rencontré des difficultés qui ont compromis l'atteinte des valeurs cibles de tout ou partie de leurs indicateurs.

AXE 1 : les deux indicateurs du cadre de performance ont dépassé leurs valeurs cible.

AXE 2 : les deux indicateurs du cadre de performance de l'axe 2, sont en réalité dépendant d'une seule opération : le réseau public THD. En effet, celle-ci représente 70 % des moyens communautaires de l'axe et l'indicateur de réalisation retenu concerne le nombre de locaux raccordables au très haut débit.

Cette opération avait déjà subi de nombreux retards imputables notamment à la parution tardive du régime d'aide en 2017 et à la méthodologie complexe des Grands projets.

Le marché a été attribué en 2018 et à ce stade, l'atteinte des valeurs cibles de l'indicateur financier semblait réalisable.

Cependant, le porteur de projet a informé l'AG fin 2018 que le marché avait fait l'objet d'un recours. Ce marché a d'ailleurs été annulé en jugement de première instance et la réalisation du projet a été suspendue empêchant ainsi l'atteinte des valeurs cibles 2018.

Par précaution, l'AG a choisi de ne pas procéder aux paiements initialement prévus.

Le 09 avril 2019, le Conseil d'état a jugé définitivement le marché conforme et l'opération a repris son cours après de nombreux mois d'arrêt.

Au regard de ces éléments, l'Autorité de gestion proposera dans le cadre d'une prochaine modification de programme une réallocation de la réserve de performance et une réduction des moyens communautaires au titre de cet axe, puisqu'au regard du nouveau décalage temporel la part des investissements compatibles avec la temporalité du programme sera moindre que prévue.

Par ailleurs, l'appétence du secteur privé ayant motivé la modification du programme en 2017 s'est totalement confirmée. Le taux de couverture a d'ores et déjà atteint 75 % et est déjà supérieur sans déploiement du réseau public, à la valeur cible 2023 retenue au titre du PO de 63 %, confirmant donc totalement l'anticipation de l'AG et les demandes faites en 2017.

AXE 3 : Cet axe est particulièrement dynamique et les valeurs intermédiaires des deux indicateurs ont été largement dépassées.

AXE 4 : Sur quatre indicateurs, trois ont dépassé leur valeurs cibles et l'indicateur IS26 atteint 78,6 % de sa valeur cible et au regard des disposition réglementaires, l'axe est considéré comme performant.

AXE 5 : cet axe a connu de nombreuses difficultés ayant retardé la mise en œuvre des opérations sur lesquelles reposaient les indicateurs du cadre de performance.

Deux types d'opérations sont concernées : celles concernant l'assainissement et celles concernant la potabilisation.

Comme précisé lors de la modification de programme déposée en 2017, les opérations prévues en début de programme et devant contribuer à l'atteinte des indicateurs ont été finalement soutenues via les reliquats de la précédente programmation 2007-2013, ce qui avait déjà conduit à une révision de l'indicateur CO19 devenu depuis l'IS29.

Il convient de souligner que ces compétences « eau et assainissement » ont fait l'objet d'une nouvelle donne de gouvernance par la loi NOTRe du 07 août 2015, qui a transféré aux EPCI ces compétences auparavant communales. Par conséquent, les opérateurs ont déclenché très tardivement les opérations identifiées lors de l'élaboration du programme entraînant des retards important.

L'AG au moment de la modification du programme initiée en mars 2017 et étant l'une des premières à enclencher ce processus, ignorait que ce contretemps induit par des dispositions d'ordre légal aurait pu constituer un motif valable de modification du cadre de cet axe.

Par ailleurs, l'opération devant alimenter le cadre de performance (Usine de potabilisation de Bras-Panon) a bien été programmée en 2017 et les travaux sont en cours. Le calendrier initial, compatible avec la revue de performance a été décalé de quelques mois et elle ne sera livrée que mi-2019. Les niveaux d'indicateurs de l'indicateur financier et de l'IS27 prévus pour 2018 seront donc atteints, mais en 2019 car relevant de cette seule opération.

Enfin, la commune de Saint André devrait elle-aussi déposer son dossier loi sur l'eau afférent à son opération d'assainissement en 2019.

Au titre de cet axe, puis qu'aucun indicateur ne sera atteint au 31 décembre 2018, l'Autorité de gestion demandera une réallocation de la réserve de performance.

AXE 6 : les deux indicateurs du cadre ont atteint leurs valeurs cibles.

AXE 7 : l'indicateur financier a atteint près de 110 % de sa valeur cible. l'indicateur de réalisation CO 35 atteint 87,7 % de sa valeur cible. L'axe est donc considéré comme performant.

AXE 8 : dédié à la compensation des surcoûts dont la création découle d'une demande de la Commission, les indicateurs de réalisations ont atteint a minima 100 % de leur valeur cible et l'indicateur financier a atteint 75,9 % de sa valeur cible. L'axe est donc considéré comme performant.

Cette moins bonne performance de l'indicateur financier résulte de deux facteurs principaux :

- le Grand port maritime a fortement réduit son plan d'investissement. L'estimation initiale retenue lors de l'élaboration du programme, avait d'ailleurs conduit l'AG à le retenir comme relevant de la méthodologie des grands projets.

Ces investissements dont les premiers dossiers n'ont été déposés qu'en 2018, ont été réduits de plus de 50 %.

- Concernant les investissements de l'Aéroport qui relèvent des Grands projets, l'Autorité de gestion a été informée tardivement via l'accompagnement prodigué par Jaspers, que le dossier ne pouvait être soumis à l'avis de l'expert indépendant tant que l'ultime autorisation environnementale n'avait pas été obtenue. Cette précision, absente des règlements communautaires, a empêché un dépôt plus avancé du dossier et sa programmation, alors que 17 M€ de travaux d'ores et déjà réalisés et achevés dans une tranche fonctionnelle par l'Aéroport ne peuvent pas être certifiés. C'est pour cette raison que le niveau de l'indicateur financier n'avait pas été réduit en 2017. Cette information n'était pas connue en 2017 lors de la modification du POE, auquel cas, l'indicateur financier de l'axe aurait été atteint à plus de 90 %.

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	27 juin 2019		Ares(2019)4116491	Résumé à l'intention des citoyens	28 juin 2019	nguefore

Gravité	Code	Messages
		d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: L, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 132,44 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: L, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 675,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, indicateur: IS19, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.162	La signature remonte à déjà plus de 2 ans. Données potentiellement manquantes ou retard dans la mise en œuvre. Veuillez corriger ou fournir une explication dans le RAMO (dès lors que l'élément 27 n'est pas renseigné ou est = à 0, la date à l'élément 13 doit être <= à la date butoir (31/12/année de référence) – 2 ans). Instrument financier: Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion, produit: 2.2.Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion, élément 13: 5 nov. 2018, date butoir: 31 déc. 2016